

Vision d'avenir 2020



7^e sommet
gipfel

Saarland, Lorraine, Luxembourg
Rheinland-Pfalz, Région wallonne
Communauté française de Belgique
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens



**7^e sommet
gipfel**

Vision d'avenir 2020

**pour l'espace de coopération interrégional
Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Région wallonne,
Communauté française et Communauté germanophone de Belgique**

**réalisé à la demande de la présidence sarroise
du 7^e Sommet**

**par la Commission Politique "Vision d'avenir 2020"
présidé par Jacques Santer**

présenté lors du 7^e Sommet

Sarrebruck, le 30 juin 2003

Coopération et réalisation:

Prof. Dr. Peter Moll (Présidence)
Dr. Martin Niedermeyer
Chancellerie d'Etat du Land de Sarre

Dr. Hans-Günther Clev
Universität Kaiserslautern

Rédaction des textes:

Dr. Michael Jung
Dr. Ludwig Linsmayer
Chancellerie d'Etat du Land de Sarre

Layout et retouchage de fotos

Dr. Martin Niedermeyer
Chancellerie d'Etat du Land de Sarre



Le mot du Président du 7^{ème} Sommet

Cela fait une bonne année maintenant que, à l'initiative de la Sarre, le 7^e Sommet de la Grande Région a mis en place une commission chargée d'élaborer une Vision 2020 pour la Grande Région. L'ancien Président de la Commission européenne et actuel membre du Parlement européen, Monsieur Jacques Santer, nous a fait l'honneur de présider cette commission. Après moins d'une année de préparation intensive, nous sommes à présent en mesure de présenter cette Vision 2020.

L'ensemble des participants a communément admis que le temps était venu pour un tel projet. Les processus de mutation rapides qui s'observent dans le monde entier et les rapprochements au sein d'une Europe élargie imposent de nouveaux défis à nos régions. Devant le renforcement global de la concurrence interrégionale, il est plus que jamais nécessaire de faire preuve d'esprit d'innovation et de souplesse. Il est au demeurant primordial de privilégier la coopération et de créer des synergies. De nouvelles régions de croissance impriment le rythme en matière de progrès et quiconque aujourd'hui n'est pas dans le peloton de tête risque d'être décroché dès demain.

Et justement pour notre Grande Région, ces défis représentent de nouvelles chances : sa situation centrale au cœur de l'Europe, sa diversité culturelle et nationale, son expérience historique émaillée de ruptures et de revirements, sa tradition presque trentenaire de coopération transfrontalière et avant tout ses habitants, travailleurs et ouverts, la prédestinent pour devenir la région modèle européenne. Nous n'y parviendrons toutefois qu'en affirmant notre volonté, en trouvant la force d'appréhender notre Grande Région comme un espace de destinée et d'action communes et en la structurant en conséquence.

C'est pourquoi aussi, toutes les parties prenantes s'étaient entendues sur le fait que la Vision 2020 devait être une démarche ambitieuse. Il s'agissait d'une part de concevoir un projet audacieux, mais malgré tout réaliste à l'horizon de 2020. Audacieux dans la mesure où notre action commune doit aller bien au-delà de son niveau actuel pour que ce projet devienne réalité. Réaliste en ce sens qu'il tient compte des conditions et potentiels existants. D'autre part, il y avait lieu d'énoncer des stratégies, de définir des mesures individuelles qui, dans la perspective d'aujourd'hui, prépareraient la Grande Région à amorcer sa marche vers le futur.





La commission placée sous la présidence de Jacques Santer y est admirablement parvenue. Nous lui adressons pour cela nos plus vifs remerciements, ainsi qu'à toutes les autres personnes impliquées ! De fait : la Vision 2020, sous sa forme actuelle, est un coup de maître. C'est un projet de grande ampleur élaboré avec perspicacité. On y décèle tout à la fois l'expérience et la passion, et je suis heureux que le choix de la commission se soit ainsi avéré judicieux. C'est pourquoi, je suis persuadé que la Vision convaincra non seulement mes collègues de Lorraine, du Luxembourg, de Wallonie et de Rhénanie-Palatinat. Maintenant, il nous revient la tâche de transposer ces propositions lors du prochain Sommet et les années qui suivent en blocs d'action et de les mettre en œuvre avec persévérance et à long terme jusqu'en 2020. Je ne doute pas non plus que le public, dans nos régions, y percevra le signal d'un nouveau départ. Je souhaiterais donc que le débat dépasse largement le cadre des décideurs politiques. Ce débat est en effet indispensable à la mise en œuvre résolue, conjointement avec les habitants de la Grande Région, des idées développées.

La Sarre, région en charge de la présidence du Sommet, s'est fortement impliquée pour l'élaboration de cette vision d'avenir. En tant que membre du Sommet, je veillerai à ce que cet engagement connaisse une suite. La Sarre se sent disposée à accomplir cette mission de concert avec les autres partenaires.

Il nous appartient à tous de créer un espace économique et de vie dont le rayonnement s'étendra à l'Europe entière. Les jalons en ont été posés dans la Vision 2020. Il faut à présent sauter le pas et nous mettre en route.

Peter Müller
Ministre-Président du Land de Sarre

Sarrebruck,
le 30 juin 2003



Préface du Président de Commission Politique

« Le noyau de l'ancienne Europe est une faille, source de la nouvelle Europe. Au centre des champs de bataille historiques sont localisés, de Bruxelles via Luxembourg jusqu'à Strasbourg, les capitales de l'Union Européenne qui, comme des agrafes sur une plaie qui ne doit plus jamais s'ouvrir. » C'est ce qu'a écrit un important écrivain suisse de ces jours dans la "Neuen Züricher Zeitung". Il est difficile de mieux décrire la situation de départ historique de ce pays au centre de l'Europe entre la Meuse, la Moselle, la Sarre et le Rhin - notre Grande Région. Mais, l'expérience historique n'est qu'une partie de notre forte intention de donner une nouvelle figure au cœur de l'Europe. Surtout les jeunes gens apprennent de manière bien plus intensive « l'euro péen » grâce aux rencontres transfrontalières au lieu de travail, à la diversité fascinante de l'offre culturelle et la scène sportive de la Grande Région. Donc, un nouvel enthousiasme pour l'Europe né le l'expérience quotidienne de ce qu'est déjà devenu l'Europe. Dans cette Europe « lotharingienne », les hommes ressentent de plus en plus qu'ils forment une communauté de destin. A la veille de l'élargissement de l'Union Européenne, cette Union doit aussi s'approfondir ! Approfondissement ! Ou pourrait-ce être le cas, si ce n'est ici, au berceau du mouvement européen ! Et c'est pourquoi le troisième élément de notre motivation est bien la découverte de notre force visionnaire pour ouvrir un nouveau chapitre dans cette Grande Région. C'est pour cette raison que la Commission « Vision d'avenir 2020 » soumet un document au Sommet qui conçoit des idées directrices politiques, marque des orientation politiques et propose des idées politiques fortes pour le développement de la Grande Région pour les années jusqu'en l'an 2020.



Au départ, toutes les réflexions tournaient autour de la question de savoir, dans quels domaines la Grande Région était unique, quels étaient les facteurs discriminants, afin de réaliser projet exemplaire d'excellence européenne, capable de réunir des espaces frontaliers nationaux en une nouvelle communauté de destin régionale, de donner naissance à une nouvelle identité et de créer les fondements nécessaires pour la Grande Région puisse se positionner de manière efficace dans d'importants domaines d'avenir dans le champ de concurrence des autres régions d'Europe.



D'autre part, la Grande Région, en tant que projet-modèle européen, a aussi la vocation de jouer un rôle de précurseur pour l'unification d'autres régions frontalières européennes, surtout dans les pays candidats du Centre-Est de l'Europe. Dans ce cadre, la Commission préconise de prévoir une composante prenant particulièrement en compte les besoins et les attentes des pays candidats dans le cadre de la création d'un institut de formation pour les cadres supérieurs dans les domaines politiques, économiques, administratifs et juridiques ainsi que dans le cadre de la mise en place d'un centre de recherche de sciences régionales et d'études interculturelle.

Des facteurs discriminants en tant que points de départ ! On citera le patrimoine culturel commun pris dans le jeu permanent des tensions avec les traditions nationales, régionales et spécifiques aux Länder ainsi que l'unique richesse linguistique de la Grande Région avec ses éléments francophones et germanophones variés. L'espace économique commun fait son chemin depuis des années et devance la politique. Le paysage scientifique et de recherche correspond au meilleur niveau européen. Les villes et les communes s'orientent les uns vers les autres. Les hommes se rencontrent.

Au vu de ce cadre, la Commission a travaillé intensément 8 thèmes majeurs pour lesquels elle a élaboré des perspectives politiques. Mais ceci n'a pu se faire que de manière sélective avec les exemples de la culture, des sciences et de la recherche, de l'enseignement, de l'économie et de l'emploi, des transports, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des réseaux sociaux. La Commission n'avait ni pour mission de présenter un document technique exhaustif, ni de proposer une liste de projets complète. Il s'agissait plutôt de formuler une sorte de charte de la Grande Région qui mette des accents d'orientation politique pour les développements et décisions futures.

Dans le sens décrit ci-dessus, les objectifs d'une nouvelle Grande Région ne pourront être mis en œuvre sans un minimum d'outils institutionnels. Pour cette raison, la Commission Politique propose un cadre institutionnel, qui garantit la capacité d'action et la continuité du Sommet et rend possible la mise en œuvre de projets importants.



Pour les raisons évoquées, la Commission Politique n'a pu traiter d'importants sujets comme p.ex. la dimension transfrontalière de la sécurité intérieure, ou des systèmes administratifs, mais aussi des questions pragmatiques comme p.ex. les services de secours, bien qu'ils auraient sans nul doute mérité d'être abordés. Malheureusement, la Commission Politique a dû se limiter à quelques thèmes-clés, ne serait-ce qu'en raison du calendrier serré qui lui était imparti.

En outre, la Commission estime qu'à moyen terme, une plus forte convergence des systèmes financiers, fiscaux et sociaux ainsi que de la politique régionale est impérative. Dans ce cadre, le développement de la Grande Région doit toujours être perçu dans perspective européenne globale et jamais de manière isolée.

Le caractère politique du cadre d'orientation ouvert formulé par la Commission laisse toutes les possibilités pour le traitement d'autres sujets et leur insertion dans le cadre général. Dans ce sens, la Commission considère le document présenté comme une pierre portante de l'édifice d'une maison européenne de la Grande Région, dans laquelle une vieille famille européenne se voit réunie dans les conditions du 21^{ème} siècle, pour que entre la Meuse et le Rhin, les Ardennes et les Vosges se retrouve ce qui - au fond du cœur - n'était toujours qu'un.

Pour finir, je souhaite remercier mes collègues du Sommet, surtout le Président actuel du Sommet, M. le Ministre-Président Peter Müller, pour son soutien total et sa grande confiance. Mes remerciements s'adressent aussi aux membres de la Commission Politique, qui ont contribué avec de leur riche expérience politique et leur savoir au succès de cette mission. Bien-sûr, mes remerciements vont aussi à tous ceux qui ont contribué, préparé et finalisé nos travaux et sans lesquels la Commission n'aurait pu travailler.

Espérons qu'en l'an 2020 les citoyens de la Grande Région puissent dire que fin juin 2003, une nouvelle époque a commencé pour le pays entre Meuse et Rhin, Ardennes et Vosges.

Jacques Santer
ancien Président de la Commission Européenne
Membre du Parlement Européen
Ministre d'Etat honoraire

Luxembourg,
le 30 juin 2003



Sommaire

| | page |
|--|------|
| Le mot du Président du 7ème Sommet, Ministre-Président Peter Müller | I |
| Préface du Président de la Commission Politique « Vision d'avenir 2020 », Jacques Santer | III |
| La Grande Région en l'an 2020 - La philosophie du succès | 1 |
| 8 regards sur la Grande Région en 2020 | 9 |
| Culture | 9 |
| Enseignement, formation professionnelle et continue | 15 |
| Enseignement supérieur et recherche | 21 |
| Économie et emploi | 29 |
| Réseaux sociaux | 37 |
| Transport et mobilité | 41 |
| Environnement et Aménagement du territoire | 47 |
| Institutions | 53 |
| La Commission Politique | 60 |





La Grande Région en l'an 2020

La philosophie du succès



La Grande Région en l'an 2020

Nous sommes en 2020. La Grande Région constitue un espace commun au cœur de l'Europe. Onze millions d'habitants vivent dans cet espace. Ils ont le sentiment d'appartenir à la Grande Région et ont développé un sens communautaire. Et pourtant, ils sont restés des Wallons, des Luxembourgeois, des Lorrains, des Rhénans-Palatins et des Sarrois. C'est ce qui les distingue, une caractéristique qu'on n'avait observé nulle part ailleurs en Europe jusqu'alors. Ainsi, dans toute l'Europe, on parle d'une région modèle européenne.

Les acteurs de la vie politique de la Grande Région travaillent en étroite collaboration. Bien que leur statut juridique dans leur région et leur entité nationale respective soit très différent, cette coopération fonctionne sans problème. La volonté communautaire et la fierté des résultats obtenus ont permis d'abolir tous les obstacles qui, vingt ans auparavant encore, semblaient insurmontables.

En effet, il y a tout lieu d'être fier de ce qui a été réalisé : la Grande Région est riche d'une grande diversité culturelle au sein de laquelle les particularités régionales sont associées en un éventail créatif. Les habitants de la région y puisent une part importante de leur qualité de vie. C'est justement la culture qui représente le lien entre leur spécificité régionale et une nouvelle identité commune. Vers l'extérieur, ce patrimoine culturel représente un attrait touristique, si bien que le nombre des visiteurs s'accroît d'année en année.

On admire surtout le multilinguisme, notamment des jeunes générations qui communiquent avec une parfaite aisance en français, en allemand et en anglais.

Vision 2020

- **une région modèle européenne**



- **un modèle de coopération politique transfrontalière**



- **diversité culturelle**



- **un espace commun dédié à l'éducation et à la recherche**



Les structures scolaires transfrontalières tout comme les filières de formation et de formation continue permettent aux diplômés de bénéficier d'un niveau de qualité unique, très recherché dans toute l'Europe. Les établissements de l'enseignement supérieur, les instituts de recherche et les centres scientifiques, étroitement associés, coordonnent leurs activités de manière complémentaire et forment un réseau commun, avec un échange intensif de connaissances et de personnels. La Grande Région a la réputation d'un centre de compétences européen, à la fois pour les technologies du futur et les questions européennes.

En Grande Région, le transfert permanent de savoir entre les milieux scientifiques et économiques alimente un mouvement de création d'entreprises qui répond parfaitement aux besoins d'innovation d'une économie globalisée. Le haut niveau de formation, le multilinguisme, le marché unique de l'emploi tout comme l'échange transfrontalier de savoir-faire et de personnels ainsi que les rapports mutuels d'offre et de demande créent une véritable dynamique économique. Toutefois, celle-ci doit aujourd'hui faire face à une réelle pénurie de main-d'œuvre. Les systèmes de sécurité sociale transfrontaliers et les réseaux de solidarité offrent aux populations défavorisées la possibilité de prendre part de façon appropriée à la vie sociale de la Grande Région.

Cette dynamique économique est renforcée par un réseau interrégional très développé de voies de communication grâce auquel la région occupe une position clé dans l'axe central européen. Un système commun et efficace de transports collectifs vient renforcer cette centralité au plan local.

Tout ceci contraint les villes, dans le cadre du réseau urbain transfrontalier « MultiPole », à coopérer en véritables partenaires et à s'entendre sur toutes les questions relatives au développement territorial. On évite ainsi à la fois les agglomérations trop dominantes et les déséquilibres dans les rapports villes - campagnes.

Enfin, la Grande Région répond aux exigences ac-



- **un espace économique et social commun**



- **une position clé dans l'axe central européen**





crues en matière de protection de la nature et de l'environnement par l'intermédiaire de syndicats intercommunaux chargés de la gestion des déchets et des eaux usées. Par ailleurs, un système d'information écologique commun constitue le fondement d'une protection concertée et durable de nos ressources naturelles.

En conclusion, la Grande Région n'est, en 2020, ni une entité politique ni une nouvelle collectivité territoriale disposant d'un statut juridique propre. Bien davantage, elle unit comme aucune autre région d'Europe la diversité et communauté. C'est ce qui en fait une région européenne modèle.

Stratégies globales pour la Vision 2020

Nous sommes en 2003. Nous constatons que cette vision est audacieuse, mais réalisable et qu'il n'appartient qu'à nous de lui faire prendre corps.



- **plan intégré d'aménagement des espaces et des infrastructures**

- **la Grande Région : un projet ambitieux**





Pour cela, il faut pourtant que nous soyons prêts, si telle est notre volonté, à nous lancer dans un projet ambitieux, que nous choissions les bonnes stratégies et allions dans la bonne voie. Et surtout, il est indispensable que nous parvenions à enthousiasmer les populations de la Grande Région.

La Grande Région peut d'ores et déjà se féliciter d'une longue tradition de la coopération. Dans une Europe en devenir, les relations, coopérations et organisations transfrontalières nombreuses et variées sont considérées comme exemplaires. Pour de nombreuses personnes, la vie à proximité de la frontière est déjà devenue une vie de part et d'autre de cette même frontière. L'ouverture des frontières et la monnaie commune offrent des perspectives encore impensables il y a quelques années seulement. Dans de nombreux domaines comme la culture, l'éducation et la formation professionnelle, les établissements de l'enseignement supérieur et la recherche, la planification commune des transports, etc., nous sommes en passe de nous rapprocher des objectifs du projet Vision 2020. Pourtant, ce qui a pu être réalisé jusqu'alors a généralement un caractère ponctuel. Pour que la Vision 2020 devienne une réalité, il faut un projet global devant être conçu et poursuivi en commun.

Tout d'abord, nous devons prendre conscience des forces de la Grande Région, de son potentiel et de ses particularités qui se manifestent d'autant plus nettement que nous la considérons comme notre champ d'action commun. Géographiquement, notre Grande Région se situe exactement au centre de l'Europe. Notre patrimoine historique est considérable, riche en enseignements surtout, et de ce fait précieux. Dans les domaines culturel, linguistique et politique, nous pouvons nous prévaloir d'une diversité qui, par une alchimie créatrice, nous confère un excellent positionnement par rapport aux enjeux avenir. A cela s'ajoute l'expérience similaire d'une mutation structurelle qui a vu nos régions fortement industrialisées se transformer peu à peu en « régions de connaissances ».

- **une longue tradition de la coopération**



- **un riche potentiel**





Et finalement, il y a la taille de notre espace de coopération qui compte malgré tout onze millions d'habitants, dépassant ainsi de loin d'autres régions frontalières comparables.

Bien entendu, chaque composant considéré individuellement ne produit que peu d'effets. C'est bien davantage la conjonction de toutes les particularités qui confère à la Grande Région son statut spécifique, doté d'un potentiel unique. Il est donc nécessaire d'appréhender la Grande Région et son futur comme formant un tout et de la planifier et développer en conséquence.

La Vision 2020 décrit une Grande Région tenant le rôle de pionnier dans l'Europe en devenir. En 2020, l'Europe, si elle va au bout de ses ambitions, occupera, consciente de sa puissance, une position privilégiée dans le monde. Ses forces seront tributaires de nombreux facteurs : sa diversité culturelle, la richesse de son expérience historique, ses acquis démocratiques, son principe de subsidiarité, mais avant tout son désir de former une communauté. Dans une Europe comptant 25 Etats membres, ou davantage, tout cela ne sera pas simple, loin de là. C'est pourquoi, il faut un germe, un noyau cellulaire dans lequel ce processus sera pensé, où l'on en fera la démonstration. Notre objectif doit être de faire de la Grande Région un tel germe.

En même temps, une Europe adulte et mûrie devra démontrer qu'elle apprécie et soutient les travaux de pionnier et les contributions de ces régions pour une Europe unifiée. Ce que le programme Interreg a souligné, doit aussi être un message clair pour l'avenir : C'est au long de ses frontières intérieures que l'unification européenne se réalise.

▪ **l'union fait la force**



▪ **la Grande Région, pionnière de l'intégration européenne**





Les trois axes de la Vision 2020

La Vision 2020 se décline en trois axes significatifs de la nature intrinsèque de la Grande Région. Il s'agit :

- **de l'identité européenne et de l'art de vivre européen**
- **de la compétence européenne**
- **de la région modèle européenne**

Ces trois axes ne constituent pas seulement le futur fondement intellectuel de la Grande Région, ils dépeignent également les points communs auxquels nous pouvons dès aujourd'hui nous référer.

Identité européenne et art de vivre européen

La façon de penser et d'agir des habitants de la Grande Région procède des valeurs européennes. Il n'y a là guère de différence par rapport aux autres régions d'Europe. Il s'agit toutefois de conférer des accents tout particuliers à ces valeurs dans la Grande Région, afin de créer „la plus européenne“ de toutes les régions d'Europe.

A cet égard, la culture et l'enseignement jouent un rôle de premier ordre. Elles doivent devenir l'image de marque de la Grande Région. Répondant à des exigences élevées en matière de qualité et d'efficacité, elles sont également censées transmettre de manière exemplaire les valeurs et les vertus que l'Europe considère comme ses acquis spécifiques, notamment l'ouverture au monde, la tolérance, le libéralisme et l'humanité.

La transmission de ces valeurs par la culture et l'enseignement doit bien entendu correspondre à la réalité au quotidien. Dans un milieu hostile, l'humanité ne peut se développer. C'est pourquoi, il est indispensable que l'environnement et les conditions de vie se rapprochent au plus près de ces objectifs. Il faudra y parvenir de manière crédible, notamment vis-à-vis des jeunes, car c'est à cette condition uniquement que nous serons en mesure de créer, dans la Grande Région, une société citoyenne et solidaire, une société profondément attachée à sa région européenne.

Les trois axes :

- **identité et art de vivre européens**
- **compétence européenne**
- **région modèle européenne**





Compétence européenne

La Grande Région doit faire ses preuves en sa qualité de centre de compétences européen. C'est de cette manière seulement que, conformément à ses objectifs, elle pourra tenir son rang de pionnier. A ce propos, la compétence européenne se rapporte d'une part au processus d'intégration européenne en lui-même, dans toute sa dimension politique, juridique et économique. Ainsi, celui qui souhaite par exemple disposer de la meilleure formation en droit communautaire devra bien entendu faire des études au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur de la Grande Région.

Cette compétence technique doit d'autre part s'accompagner d'une compétence culturelle. Il s'agit notamment du multilinguisme, de la mobilité interculturelle et, avant tout, de l'ouverture d'esprit. Ceci implique la capacité de préserver la diversité dans la communauté, d'en tirer les leçons et de les mettre à profit pour le bien-être commun : Concrètement, ce type de compétences européennes doit être encore renforcé, et ainsi professionnalisé, dans les secteurs les plus divers tels que l'économie, l'enseignement et la formation professionnelle, le marché de l'emploi, etc. Ce faisant, les processus d'intégration dans ces domaines doivent en permanence précéder les processus d'intégration dans le reste de l'Europe afin de garantir et de conforter l'avance de la Grande Région en la matière.

Une région modèle européenne

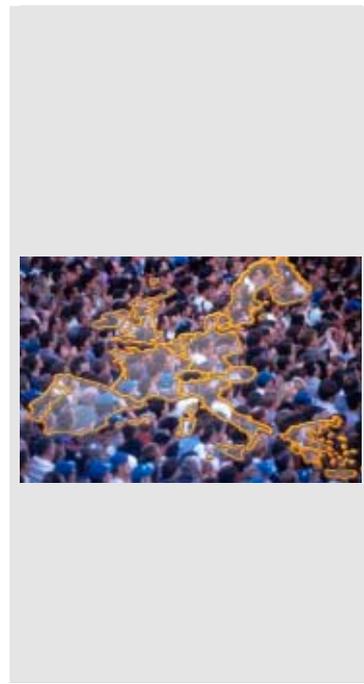
Ainsi que le spécifie la Vision, la Grande Région entend être une région modèle en Europe. Toutefois, cet objectif ne pourra être atteint que si l'action menée accorde une priorité absolue à la qualité. Cela vaut pour tous les domaines de la coopération et devrait être privilégié par rapport à la rapidité ou la quantité. Ainsi une école transfrontalière fonctionnant sans accroc aura-t-elle davantage vocation à servir de modèle que dix écoles fonctionnant mal. Pour cette raison, il est important de toujours évaluer en commun les processus de coopération et d'intégration pour supprimer les déficits le





plus efficacement possible. C'est ainsi que nous devrons tout d'abord tirer nos propres enseignements afin de devenir, ensuite, un modèle pour les autres.

Le projet „Europe“ ne pourra être mené à bien que si nous parvenons à associer avec intelligence son patrimoine historique à la créativité et à l'innovation. Dans ce domaine, la Grande Région peut et doit être un précurseur, un modèle. Mieux elle y parviendra, plus elle suscitera l'intérêt dans le cadre du processus d'unification européenne. Elle attirera l'attention des institutions européennes et permettra aux espaces frontaliers d'occuper une position privilégiée dans le mouvement d'intégration. Ainsi, elle ne sera pas seulement un modèle en Europe, mais aussi et tout particulièrement pour d'autres régions frontalières, que ce soit en Europe ou autre part dans le monde.



La Vision et la philosophie de ces trois axes sont indissociables. Ces derniers servent en effet de fil rouge à la description plus en détail de la Vision 2020 dans les huit domaines suivants. Par des orientations stratégiques et certaines mesures individuelles, ils permettent par ailleurs d'indiquer d'ores et déjà la voie à suivre.

Ces huit domaines ne couvrent certes pas l'ensemble des champs d'action. Là, où des approches communes existent déjà, comme p. ex. la station de police commune au Luxembourg et l'aide médicale d'urgence, il importera de s'appuyer sur ces expériences pour développer une stratégie commune dans le domaine de la sécurité intérieure.





2020 : une communauté culturelle de la diversité au cœur de l'Europe

Nous sommes en 2020. La Grande Région est devenu un espace culturel commun. Dans toutes ses parties territoriales, le français et l'allemand sont aujourd'hui des langues véhiculaires bien établies et traitées sur un pied d'égalité. Parmi la jeune génération, mais également dans la génération d'âge moyen, les flux de communication circulent sans gêne par-delà les frontières, d'autant plus que le nouveau programme de radio et de télévision interrégional est très apprécié de l'ensemble de la population.

Le site culturel de la Grande Région jouit d'une grande réputation dans toute l'Europe. Nulle part ailleurs en effet, le réseau des activités culturelles interrégionales est plus dense si bien que la diversité artistique et musicale, perceptible à tout moment au quotidien, est appréciée comme un élément déterminant de la qualité de vie. Le tourisme culturel transfrontalier, qui ne cesse de progresser, contribue à façonner l'image de marque de la Grande Région de la même manière que le nouveau centre de recherche interculturel dont le savoir-faire profite également à d'autres espaces frontaliers d'Europe.

2003 - pistes et potentiels

Nous sommes en 2003. La Grande Région dispose d'un vaste patrimoine culturel, d'une longue tradition industrielle, d'une vie culturelle vivante et diversifiée, avec un grand potentiel de personnes travaillant dans le domaine artistique, et une multitude d'institutions culturelles. Avec la Charte de coopération culturelle de la commission régionale SaarLorLux Trèves / Palatinat occidental de 1998 et les résolutions du 5^e Sommet de 2001 relatives à la politique culturelle et touristique, la Grande Région s'est par ailleurs dotée

Vision

- **Le français et l'allemand, langues véhiculaires sur un pied d'égalité**
- **Médias communs pour un public interrégional**



- **Grande qualité de vie grâce à la diversité culturelle et la présence au quotidien de l'art**
- **La recherche interculturelle, image de marque de la Grande Région**

Les forces

- **Riche patrimoine de la culture industrielle**





d'outils importants pour la promotion de la culture. Parmi les initiatives culturelles majeures figurent notamment l'orchestre universitaire SaarLorLux, le festival SaarLorLux du film et de la vidéo, le Chœur Robert Schuman de l'Institut européen du chant choral, le salon „été du livre“, l'Archaeologia Mosellana, une gamme de prestations théâtrales attrayante sans oublier les nombreuses activités en faveur de la culture industrielle.

Malgré ces premiers succès encourageants, la Grande Région est bien entendu encore très éloignée de l'identité commune d'une diversité culturelle. Parallèlement à l'absence de compétences linguistiques d'une grande partie de la population et à la connaissance insuffisante de la culture des voisins, un certain nombre d'aspects structurels s'opposent au succès d'une politique culturelle dont les effets seraient durables. Généralement, les règles juridiques et fiscales dont relèvent les artistes au sein de la Grande Région ne sont pas connues dans les autres parties de la région. De plus, les possibilités de financement communautaire diffèrent entre les territoires de la Grande Région. Par ailleurs, une promotion culturelle uniforme et concertée est d'autant plus difficile à mettre en place qu'il n'existe ni calendrier commun de l'offre culturelle dans la Grande Région ni budget spécifiquement consacré à la coopération transfrontalière entre les milieux artistiques et culturels.

Agenda

Pour mener une politique culturelle ambitieuse, il est indispensable de développer en commun un concept intégrant, sur le long terme, tous les potentiels culturels et l'ensemble des organismes responsables. Il s'agit à ce propos de mettre en valeur à la fois les caractéristiques historiques et culturelles communes de la Grande Région tout comme sa diversité et sa complémentarité. A travers la mise à disposition des budgets correspondants, il faut manifester la volonté politique de faire de la coopération culturelle l'une des

- **Vie culturelle très diversifiée**
- **Initiatives culturelles innovatrices par-delà les frontières**
- **Résolutions déterminantes pour une politique culturelle et touristique coordonnée**

Les faiblesses

- **Connaissance insuffisante des cultures des voisins**
- **Manque de coordination des activités culturelles**
- **Absence d'harmonisation des conditions générales s'appliquant aux milieux artistiques et culturels**
- **Financement insuffisant de la coopération culturelle transfrontalière**

Agenda





priorités absolues parmi les objectifs de la Grande Région. La politique culturelle a pour vocation de renforcer l'unité de la Grande Région en créant une identité et d'améliorer son image vers l'extérieur. Les stratégies suivantes sont déterminants à cet égard :

Le multilinguisme de la Grande Région

A l'avenir, le français et l'allemand seront les langues de la Grande Région, le luxembourgeois étant appelé à jouer un rôle complémentaire particulier. Tous les citoyens devront obligatoirement apprendre le français et l'allemand dès l'école maternelle, de façon à maîtriser les deux langues au plus tard à l'âge de 18 ans. Le multilinguisme n'est pas uniquement une condition indispensable à la participation de l'individu à la communication au sein de la Grande Région. C'est également un médium privilégiant la rencontre et l'approfondissement de la compréhension interculturelle, celle-là même qui intègre la connaissance des fondements politiques, sociaux, économiques et historiques des différentes composantes de la Grande Région. Le multilinguisme est la clé de la prise de conscience du patrimoine culturel commun, mais également du développement économique et professionnel.

L'apprentissage du français et de l'allemand ne doit pas évincer d'autres langues étrangères comme l'anglais, l'italien ou l'espagnol, mais au contraire inciter les enfants et les jeunes à acquérir des compétences linguistiques multiples.

Capitale culturelle 2007

La décision du 5^e Sommet d'étendre le projet « Capitale culturelle européenne 2007 » à l'ensemble de la Grande Région constitue un second axe de sensibilisation des individus à la diversité culturelle de la Grande Région, de façon à renforcer ce ciment qu'est la nouvelle identité commune. La Commission politique « Vision 2020 » approuve pleinement les principes à la base de l'orientation de l'action 2007 ainsi que le concept prévu pour sa mise en place. Pour la première fois dans l'Histoire depuis l'Empire de Lothaire, la

- **Apprentissage obligatoire du français et de l'allemand**



- **Capitale culturelle 2007**



Grande Région réalise en son sein une part d'unité visible de l'extérieur, en Europe et dans le monde. Le projet « Capitale culturelle 2007 » anticipe avec génie la future architecture de la Grande Région, en mettant en place un modèle de coopération ouverte, décentralisée et capable de fonctionner entre partenaires égaux et autonomes. Il s'agit en conséquence de la réalisation d'une synthèse créatrice d'unité dans la diversité, à un niveau d'identité nouveau.

Afin d'accroître l'attrait de la culture au quotidien et de renforcer l'intérêt du plus grand nombre pour l'art, il faut pouvoir disposer de moyens financiers suffisants. Sur la base de budgets fixes, ceux-ci seront censés préparer le terrain à une politique culturelle axée sur le long terme. Il est nécessaire pour cela que soient mises en place des aides communautaires uniformes pour la Grande Région, des aides que les différentes composantes régionales et les gouvernements nationaux respectifs devront solliciter auprès de Bruxelles. Les programmes de subvention et les critères d'éligibilité doivent être conçus de manière à permettre la subvention de projets globaux de la Grande Région selon des critères d'éligibilité identiques, applicables à toutes les parties de la région.

L'ambition de la Grande Région de tenir, en sa qualité de région se prévalant d'une grande diversité interculturelle, un rôle de pionnier pour d'autres espaces frontaliers européens requiert, au-delà des efforts au plan culturel, un suivi scientifique en conséquence.

L'objectif de la recherche scientifique devra être d'attirer l'attention à un niveau mondial sur le caractère interculturel unique de la Grande Région. Outre son apport à l'entente entre les cultures, l'étude systématique de ce phénomène est aussi un élément important pour le développement d'une identité intérieure.

Les résolutions du 5^e Sommet relatives à la culture industrielle, à la Route des Cisterciens, au passe-musée, au réseau d'information et de communication touristique ainsi qu'au tourisme du souvenir sont propices au développement de la Grande Région dans le sens d'une communauté culturelle privilégiant la diversité. Il y a lieu en conséquence de les concrétiser par le biais



- **Facilitation de la coopération artistique**



- **Mise en place d'un fonds culturel inter-régional**

- **Mise en place d'aides communautaires égales pour l'ensemble de la Grande Région**





de concepts de mise en œuvre correspondants. Elles pourraient d'ailleurs être en partie financées au moyen du fonds culturel régional à créer.

Projets clés

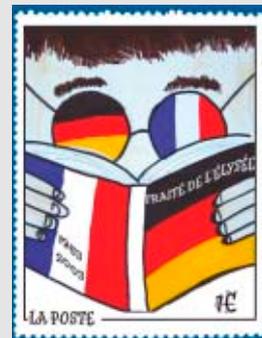
La première mesure à adopter dans le cadre d'une nouvelle politique culturelle commune doit être la création d'une agence interrégionale pour la culture et le multilinguisme. Cette agence, relevant directement du Sommet, a pour mission de développer, pour l'ensemble du territoire de la Grande Région et toutes les couches de la population, un concept d'instauration du multilinguisme qu'elle appliquera ensuite progressivement en étroite collaboration avec les milieux politiques. Parallèlement, elle sera chargée de mieux coordonner et de commercialiser plus efficacement les nombreuses activités culturelles de la Grande Région. L'offre culturelle transfrontalière doit être améliorée et la coopération artistique facilitée de manière à mieux exploiter les manifestations et attirer un plus grand nombre de visiteurs et de spectateurs. L'agence pour la culture et le multilinguisme pourrait être installée dans une maison interrégionale des cultures et assurer, parallèlement à ses tâches de coordination, des fonctions de conseil, de médiation et de conception, voire prendre en charge l'harmonisation concertée du calendrier culturel ou l'organisation de manifestations thématiques communes ou encore la mise en œuvre de mesures publicitaires.

Dans ce cadre, elle bénéficiera du soutien d'un centre de recherche interculturelle localisé au sein de l'institut de recherche sur les espaces frontaliers (cf. chapitre « enseignement supérieur et recherche »). Il aura pour mission de rendre plus connue l'unicité interculturelle de cette région-charnière au cœur de l'Europe et de contribuer à la compréhension mutuelle entre les cultures. A l'extérieur, un tel centre de recherche symbolise l'ouverture d'esprit d'une région de culture. Par ses travaux, il devrait toutefois également faire progresser le processus visant à doter la Grande Région d'une identité commune.

- Mise en œuvre des résolutions du 5e Sommet relatives à la culture et au tourisme

Projets clés

- Création d'une agence interrégionale pour la culture et le multilinguisme



- Maison interrégionale des cultures
- Calendrier culturel interrégional concerté
- Activités culturelles mises en réseau et marketing commun



- Centre de recherche interculturelle



Mais pour qu'il y ait identité culturelle, il faut un public commun. C'est pourquoi la Commission politique invite le Sommet à mettre en place les conditions politiques nécessaires à la réalisation d'un produit médiatique autonome pour la Grande Région, sous la forme d'une chaîne de télévision et / ou d'une station de radio à dominante culturelle.

Un tel projet est réalisable grâce à une utilisation intelligente de créneaux horaires dans les programmes existants et pourrait être mené à bien en collaboration avec des établissements de radiodiffusion publics et privés. Le programme devra diffuser régulièrement et en deux langues des informations sur des thèmes et événements régionaux dans l'ensemble de la Grande Région.

- **Programme radio / télé interrégional**





8 regards sur la Grande Région en 2020

Enseignement, formation professionnelle et continue

2

2020 : Un site de formation de niveau européen

Nous sommes en 2020. La Grande Région est un site de formation attractif, au rayonnement suprarégional. Les arts et les médias sont présents partout avec des offres plurilingues. La mobilité professionnelle a beaucoup progressé et rend la diversité culturelle perceptible jusque dans la vie quotidienne. Les nouvelles écoles de type transfrontalier, qui n'ont mis que quelques années à conquérir le public, jouissent d'une grande renommée. Leurs jeunes diplômés ont les meilleures chances d'embauche dans les institutions européennes ; ils sont aussi de plus en plus demandés par les entreprises opérant à l'échelle européenne. Grâce à leur plurilinguisme, la Grande Région dispose de ressources humaines flexibles qui s'affirment de plus en plus comme un atout local décisif pour son économie. Le niveau élevé des formations initiales et continues permet de réduire depuis des années les chiffres du chômage, tandis que les formules et méthodes de formation développées dans la Grande Région s'exportent de mieux en mieux.

Vision

- **Le plurilinguisme considéré comme une ressource commune à toute la population**
- **La mobilité professionnelle transfrontalière génératrice de diversité culturelle**
- **Des écoles transfrontalières renommées dans toute l'Europe**
- **Un chômage en recul et une compétitivité accrue pour les entreprises, grâce à d'excellentes formations initiales et continues**

2003 - Pistes et potentiels

Nous sommes en 2003. La Grande Région se caractérise par la coexistence de quatre systèmes nationaux d'enseignement dont la diversité est encore accentuée par des particularités spécifiques des régions et Länder partenaires. Il existe déjà ici et là des programmes transfrontaliers et initiatives similaires qui sensibilisent enseignants et élèves à cette diversité, tout en rappelant l'héritage culturel commun et en soulignant l'appartenance commune à la Grande Région (p. ex. bus européen dédié aux cours de langues, série de forums : Enseignement en SaarLorLux – Trèves / Palatinat occidental), mais les effets de ces initiatives sont encore limités.

Les forces

- **Héritage culturel commun**
- **Démarche pédagogique novatrice pour les échanges transfrontaliers**
- **Culture ouvrière traditionnelle formant la base d'une solide formation professionnelle**



Malgré les nombreuses mesures d'encouragement prises par la Commission Européenne, la mobilité professionnelle transfrontalière reste faible dans la Grande Région. Les disparités entre systèmes de formation restent un sérieux obstacle à la mobilité, d'autant que le problème de la reconnaissance mutuelle des qualifications n'a pas trouvé de solution satisfaisante. L'intérêt des jeunes pour les métiers décline, sauf dans les parties allemandes de la Grande Région, tant pour des raisons de statut social que de qualité de formation. De ce fait, le capital traditionnel que la culture ouvrière historique représente pour une solide formation professionnelle risque de périlcliter.

Ce sont surtout les potentiels linguistiques de la Grande Région qui restent sous-exploités. Son patchwork transfrontalier de dialectes francophones et germanophones, unique en son genre parmi les régions frontalières européennes, offre en effet les meilleures chances à une culture du plurilinguisme.

On parle français dans la majeure partie de la Wallonie, allemand dans une partie plus réduite, et luxembourgeois dans quelques communes de la province de Luxembourg. En Lorraine, des dialectes germanophones sont parlés dans certains secteurs parallèlement à la langue française. Au Luxembourg, outre la langue maternelle luxembourgeoise, on parle allemand et français couramment. Dans les régions de Trèves et du Palatinat occidental ainsi qu'en Sarre, de larges couches de la population parlent, outre le haut allemand, des dialectes mosellans-franconiens et sarrois-palatins qui s'apparentent davantage aux dialectes germanophones de Lorraine et du Luxembourg qu'au haut allemand.

Les faiblesses

- **Priorité des orientations pédagogiques nationales**
- **Problèmes de reconnaissance mutuelle des brevets et diplômes**



- **Qualité insuffisante des systèmes de formation dans certaines parties de la région**
- **Potentiels sous-exploités de développement du plurilinguisme**





Agenda

Dans les deux décennies à venir, il est primordial pour la politique d'éducation de tendre vers la réalisation de trois objectifs stratégiques :

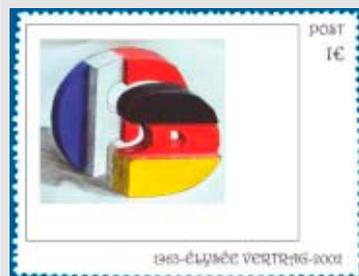
- **Prééminence linguistique de la Grande Région**

Le patrimoine linguistique de la Grande Région est la principale ressource à exploiter pour conduire une stratégie commune dans le domaine de l'enseignement. Le plurilinguisme est à la fois une condition de la compétence européenne et la base de l'affirmation et du développement d'une identité commune. L'objectif stratégique consiste à faire de la Grande Région un espace frontalier disposant, en Europe, des compétences linguistiques les plus larges et les plus approfondies. Tous les habitants de la Grande Région doivent être capables de communiquer oralement et par écrit dans la langue du pays voisin ainsi qu'en anglais. Une grande partie de la population devrait maîtriser suffisamment la langue du pays voisin pour cesser de la parler et de l'utiliser à la manière d'une traduction mot à mot.

Il va de soi que la réalisation de cet objectif exige l'engagement permanent non seulement des écoles depuis la maternelle jusqu'au secondaire, mais aussi des établissements d'enseignement supérieur et de la formation continue. Il convient en outre de développer, par une série de mesures supplémentaires, la reconnaissance sociale de la compétence linguistique.

Au niveau scolaire, la qualité de l'enseignement des langues étrangères doit être améliorée par un vaste programme d'échanges et de formation continue destiné aux enseignants. Les professeurs de langues débutants doivent avoir passé au moins 10% de leur période de formation dans le pays de la langue considérée, et participer ensuite obligatoirement, au moins tous les cinq ans, à un cours de remise à niveau dans le pays de la langue enseignée. Dans toutes les parties de la Grande Région, au moins 10% de tous les

Agenda



- **Vaste programme d'échanges et de formation continue pour les professeurs de langues**





nouveaux professeurs de langues recrutés doivent avoir pour langue maternelle la langue enseignée ; à cet effet, des cycles de formation doivent être développés en vue de l'enseignement de la langue maternelle dans l'autre zone linguistique.

Dans la pratique de l'enseignement, il faut accorder une large place à la création de situations d'application des connaissances linguistiques. Dès la troisième année d'école primaire, il faut que le sport, les arts ou la musique soit enseigné(e) dans la langue du pays voisin, et qu'une filière bilingue soit introduite dans tous les établissements à partir du secondaire. En principe, chaque élève doit avoir l'occasion de passer bénévolement une partie substantielle de sa scolarité dans un établissement d'une autre zone linguistique soutenu de près par les familles qui les accueillent ou les internats. Il faut aussi qu'un maximum d'élèves effectue un stage en entreprise dans une autre zone linguistique. Au moins 10% de tous les nouveaux enseignants des établissements d'enseignement général doivent être aptes à enseigner une matière dans une autre langue, moyennant un aménagement adéquat de sa formation initiale et de la formation continue. Les écoles professionnelles devraient, pour le plus grand nombre possible de cours de pratique professionnelle, faire appel à des enseignants d'autres régions partenaires, pour des missions à durée limitée, afin de montrer aux élèves les différences et les points communs entre les deux régions dans la pratique professionnelle considérée.

- **Prééminence grâce à un nouveau type d'écoles propre à la Grande Région**

Parallèlement au développement du plurilinguisme, il convient de mettre en place un nouveau type d'écoles transfrontalières. Ce type d'écoles ne s'orienterait pas sur les critères et objectifs d'éducation définis à l'échelon national: il rassemblerait des effectifs d'enseignants et d'élèves à caractère multinational; il appliquerait des méthodes pédagogiques de sa propre création et délivrerait ses propres diplômes, reconnus par tous les partenaires dans la Grande Région et au-

- Enseignement de matières dans la langue du pays voisin à partir de la 3^{ème} année de scolarité



- Filières bilingues à partir de l'enseignement secondaire
- Stages transfrontaliers en entreprise pour les collégiens et lycéens
- Davantage de compétences linguistiques dans la formation initiale et continue des enseignants



- Missions temporaires d'enseignant du pays voisin dans les écoles professionnelles



delà. Les premiers éléments d'un concept d'écoles semblables ont été présentés par le Ministère sarrois de l'Education, dans le cadre de la préparation du 7^{ème} Sommet, pour la région de Sierck – Perl – Remich – Wincheringen (Moselle – Pays des Trois Frontières). Un objectif à plus long terme consiste à proposer uniformément ce genre d'écoles transfrontalières dans tous les secteurs d'enseignement et dans les anciennes régions frontalières. C'est le seul moyen de répondre à l'ambition de prééminence de la Grande Région dans le domaine de l'éducation, et de lui donner un rôle de précurseur en Europe. Le développement de ce nouveau type d'école transfrontalière serait en même temps l'occasion de réduire certains standards techniques excessifs et la trop grande densité des réglementations.

▪ **Prééminence de la Formation initiale et continue**

Pour renforcer l'efficacité et la compétitivité des petites et moyennes entreprises qui forment la colonne vertébrale économique de la Grande Région, il est également nécessaire d'européiser les formations professionnelles initiales et continues dans le contexte interrégional. Tout aussi porteuse d'avenir que le brevet professionnel transfrontalier est la création d'une formation transfrontalière commune de maître artisan, comme le préconisent les chambres des métiers. Il s'agit ici d'élaborer un concept qui combinera les quatre éléments de la formation de maître artisan - pratique, théorie, économie et droit, pédagogie professionnelle et du travail. D'autres éléments, tels que l'enseignement de contenus européens et des bases socioculturelles, l'approfondissement des connaissances linguistiques et des stages dans le partenaire doivent approfondir les connaissances spécialisées acquises et donner l'occasion de les appliquer dans des situations quotidiennes. Les formations d'artisan et de maître artisan resteront sous la responsabilité des chambres des métiers. Les régions partenaires et les gouvernements nationaux sont invités à créer à bref délais les conditions politiques et juridiques nécessaires.

- **Création d'écoles transfrontalières réunissant des enseignants et élèves multinationaux**
- **Élaboration de méthodes pédagogiques européennes et délivrance de diplômes communs**
- **Généralisation des nouvelles formes d'écoles transfrontalières dans la Grande Région**



- **Formation transfrontalière de maîtres artisans sous la responsabilité des chambres des métiers**





Projets clés

Tout d'abord, il est nécessaire de concevoir une campagne de longue durée dans toute la Grande Région, d'en confier la réalisation à l'„Agence pour la Culture et le Plurilinguisme“ et d'en assurer le financement par un nouveau budget de la Grande Région. Cette campagne devra comprendre à la fois des affiches, annonces et spots publicitaires attirant l'attention sur le besoin de personnels bilingues et plurilingues, et la projection de films de cinéma en version originale (au lieu des versions synchronisées), l'organisation de concerts communs de stars de la chanson des deux zones linguistiques, ainsi que de congrès scientifiques. L'élaboration d'un programme commun d'enseignement de la „langue du pays voisin“ permettra à tous les utilisateurs des technologies de l'information de recourir aux services d'un laboratoire de langues virtuel, propre à la Grande Région.

Pour renforcer la présence de la langue du pays voisin dans la vie quotidienne, les annonces téléphoniques, les formulaires, les appellations et les signalétiques relevant des autorités communales, régionales ou nationales devraient, en principe, porter des inscriptions bilingues. D'autre part, les documents officiels sont à doter d'entêtes bilingues faisant apparaître toutes les indications importantes en français et en allemand.

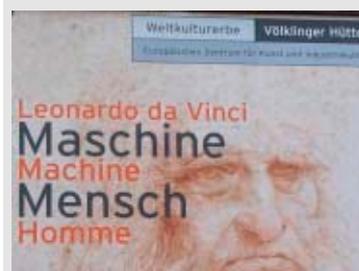
Dans la formation professionnelle initiale, une première étape consiste à intégrer au maximum les programmes d'échanges, tant en ce qui concerne les contenus que la pratique en entreprise. De plus, il faut tendre vers la création d'un brevet professionnel transfrontalier : c'est là une condition indispensable pour que s'instaure une mobilité professionnelle et entrepreneuriale sans entraves, et ceci ne peut se réaliser que si les différentes parties de la formation sont pleinement et mutuellement reconnues dans les entreprises et les écoles.

Projets clés

- **Campagne dans toute la Grande Région pour les principales langues des partenaires et la reconnaissance sociale de la compétence linguistique**



- **Laboratoire de langues virtuel de la Grande Région**
- **Signalétique et formulaires bilingue**



- **Intégration de programmes d'échanges dans la formation professionnelle**
- **Brevet professionnel transfrontalier**



2020 : Le paysage de l'enseignement supérieur, un modèle en Europe

Nous sommes en 2020. La Grande Région constitue un espace commun de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Enseignants, chercheurs et étudiants du monde entier sont fiers d'appartenir à cet espace commun de la recherche, au sein duquel ils peuvent à leur gré évoluer entre les différents sites universitaires. Les langues ne sont plus un obstacle, le multilinguisme va de soi pour tous (allemand, français, anglais). Relevés de notes, examens, diplômes portent le sceau de la Grande Région, dont la qualité exemplaire est depuis longtemps reconnue à l'extérieur de la Grande Région.

Les différents sites justifient chacun d'un profil spécifique ; ils coordonnent leurs activités de manière complémentaire et coopèrent étroitement au sein d'un réseau. A cette structure horizontale vient se greffer un réseau vertical constitué par les entreprises de la Grande Région. Cette mise en réseau garantit la permanence des échanges du savoir entre toutes les composantes de la Grande Région.

Le paysage de l'enseignement supérieur doit sa renommée européenne à sa qualité scientifique, mais également et surtout à son caractère transfrontalier : la spécificité de ce centre de compétences et d'innovation multinational fait émerger des synergies donnant lieu à des performances scientifiques et économiques inégalables. Cette qualité fait de la Grande Région un modèle exemplaire pour tous ceux, qui estiment que ces facteurs constituent des chances de succès.

Vision

- **Espace intégré de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**
- **Un multilinguisme qui va de soi**

- **Sites dotés de profils individuels et mis en réseau de manière complémentaire**

- **Transfert scientifique intégré**
- **Synergies multinationales pour des performances optimales**





2003 - Pistes et potentiels

Nous sommes en 2003. La Grande Région dispose d'un paysage diversifié dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les différents établissements jouissent à l'échelle internationale d'un grand prestige et constituent ensemble une masse critique suffisante dans les disciplines clés et des secteurs innovants. La répartition spatiale équilibrée de ces établissements et leur proximité favorise de manière idéale les échanges des connaissances et des personnes.

La « Charte de Coopération » constitue la première pierre posée en faveur d'une coopération coordonnée: En 1984, onze établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région ont, dans le cadre de cette Charte, signé leur engagement coopératif. En outre, nombreux sont les établissements qui, issus des disciplines les plus diverses, entretiennent des relations de coopération transfrontalières et proposent des cursus binationaux débouchant sur des diplômes bi- ou trinationaux.

Néanmoins, la Grande Région est loin de mener une politique coordonnée voire même intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Jusqu'à présent, chaque région définit ses propres stratégies, indépendamment des régions transfrontalières voisines, et tend à s'orienter sur les conditions cadres stratégiques déterminées de plus en plus par les systèmes nationaux. Devant cette réalité, il est impossible d'une part, d'appréhender de manière systématique le véritable potentiel scientifique de la Grande Région, et d'autre part, de disposer d'un relevé statistique commun propre à l'ensemble de la région. La Grande Région ne réunit donc pas certaines conditions essentielles permettant de coordonner ses capacités de manière systématique et de les mettre en commun; il est de même difficile d'envisager une promotion de la science qui soit stratégiquement orientée sur la Grande Région.

Les forces :

- **Diversité du paysage de l'enseignement supérieur**
- **Compétences dans les domaines clés**
- **Proximité**

- **« Charte de Coopération universitaire »**
- **Multiplicité des activités de coopération**



Les faiblesses :

- **Absence de politique coordonnée en matière d'enseignement supérieur et de recherche**
- **Orientation nationale prononcée**
- **Activités parallèles au lieu d'activités communes**



Agenda

L'agenda se fonde sur la « Charte de Coopération universitaire » déjà existante réunissant l'ensemble des établissements supérieurs de la Grande Région, et à laquelle devraient également se joindre les exécutifs régionaux. La réalisation en parallèle d'une politique concertée en matière d'enseignement supérieur et de recherche à l'intérieur de la Grande région doit reposer sur une analyse des capacités de l'espace dans ces domaines. Il convient de se concentrer en particulier sur les filières sciences des matériaux / nanosciences, technologies de l'information et de la communication, biotechnologie, sciences de l'environnement mais également sur le domaine des compétences européennes, afin de créer des synergies qui ne sont généralement possibles que dans les structures scientifiques des grandes métropoles. Il est dans ce contexte essentiel de coordonner les programmes et de les organiser à long terme de manière à ce qu'ils soient complémentaires.

Cette coordination extérieure devra être doublée par un renforcement du réseau interne dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et des études. Ceci implique d'une part la mise en place de réseaux de compétences et de groupements scientifiques qui entretiennent des échanges permanents via des réseaux de données hautement performants. D'autre part, une coopération directe du secteur de l'enseignement et des études est également nécessaire afin de renforcer les échanges des enseignants et des étudiants à l'intérieur de la Grande Région.

La mise en œuvre de ces mesures implique tout d'abord une coordination de la politique en matière d'enseignement qui repose sur un multilinguisme parfait. Il est nécessaire dans un deuxième temps de mettre conjointement en place des cursus organisés sous forme de modules s'appuyant sur la norme ECTS (European Credit Transfer System). Enfin, les diplômes de fin d'études devront être progressivement harmonisés et reconnus mutuellement. A cet ef-

Agenda

- Regroupement des exécutifs et de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur au sein de la « Charte de Coopération universitaire »
- Analyse du potentiel de la Grande Région
- Concertation de la politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche



- Mise en réseau des domaines recherche, enseignement, et études
- Échanges des connaissances et des personnes





« Vision d'avenir 2020 »

En effet, il est envisageable dans un premier temps de joindre au certificat de fin d'études un « Diploma Supplement », document commun à l'ensemble de la Grande Région qui facilitera l'application de la procédure de reconnaissance déjà mise en place au sein de l'U.E. En outre, il serait utile d'uniformiser dès le départ les diplômes de Master et de Bachelor (MBA, dont l'introduction fait actuellement l'objet de discussions) dans l'espace transfrontalier, et d'augmenter le nombre des diplômes doubles, voire multiples.

Ce processus visant à la création de synergies dans le domaine de la science est à synchroniser avec des mesures adéquates du transfert scientifique commun. A cet effet, il convient de créer également un réseau entre les parcs scientifiques et les pépinières d'entreprises déjà existants et de les rattacher aux centres de recherche des différents sites. De manière analogue à la politique de l'enseignement supérieur, il est nécessaire de rendre ces structures complémentaires et de générer des effets de synergies adéquats, par le biais d'une concertation stratégique et d'une planification globale progressive.

Enfin, il est essentiel de présenter conjointement l'ensemble de l'espace et de ses compétences à l'extérieur, de s'attacher à promouvoir vigoureusement l'attrait de cet espace pour les étudiants et les chercheurs, et d'appliquer davantage la promotion scientifique européenne à la Grande Région. L'objectif consiste finalement à édifier un parc européen de la recherche et de l'innovation.

- **Structuration modulaire des cursus**
- **« Diploma Supplement »**
- **Introduction commune de diplômes de Master et de Bachelor**

- **Mise en réseau des parcs scientifiques et des pépinières d'entreprises**



- **Présentation extérieure commune**



Projets clés

Différents projets sont à lancer rapidement afin d'encourager et rendre efficace la mise en œuvre de ce processus.

L'ensemble des établissements supérieurs de la Grande Région devrait coordonner ses activités et former une nouvelle « Université de la Grande Région » proposant des cursus, mais également des examens intermédiaires et des diplômes uniformes dans les domaines d'avenir les plus pertinents. Seuls les étudiants bilingues (français - allemand) pourront suivre ces programmes. Cette structure constitue le noyau du futur espace intégré de l'enseignement et de la recherche. Dans ce contexte, il convient également de créer des réseaux durables dans les domaines clés. Ceci implique naturellement une politique scientifique concertée basée sur la promotion commune de projets de recherche parallèlement à la promotion nationale.

Il est recommandé de mettre en place un institut supérieur de formation pour les cadres supérieurs européens visant à préparer les candidats aux postes à haute responsabilité dans les domaines de la politique européenne, de l'économie, de l'administration et de la justice. Les infrastructures européennes dessinent plus que partout ailleurs le paysage de la Grande Région : Cour Européenne de justice, Administration parlementaire européenne, Académie européenne de droit, Cour Européenne des Comptes, Banque Européenne d'Investissement, proximité des villes de Bruxelles et de Strasbourg. En outre, force est de constater un accroissement de la demande pour ces cursus et une offre insuffisante. L'Institut européen de l'Université de la Sarre ainsi que les autres centres d'études européennes de la Grande Région constituent à ce titre une base possible. Il est également envisageable de proposer une spécialisation tournée vers l'Europe centrale et orientale afin de faciliter aux pays en voie d'adhésion le recrutement de personnel à haute responsabilité requis.

Projets clés

- **Université de la Grande Région**



- **Institut supérieur de formation de troisième cycle pour les cadres supérieurs européens**





La mise en place d'un centre interrégional pour la recherche scientifique et les études interculturelles dans les régions frontalières constituerait un jalon important non négligeable pour aborder de manière adéquate la problématique transfrontalière à laquelle continuera à être exposée l'Europe. Le phénomène « frontière » n'ayant jusqu'ici pas encore fait l'objet d'études scientifiques systématiques, cet institut, annexé à l'établissement d'enseignement supérieur de la Grande Région, serait l'occasion pour la Région d'exploiter de nouveaux domaines scientifiques. Cet institut pourrait s'appliquer à l'espace de la Grande Région mais également à d'autres espaces frontaliers présents à l'intérieur de l'Union européenne. Reposant sur une recherche horizontale appliquée à l'espace et recouvrant l'ensemble des disciplines, et s'attachant à proposer des solutions propres à chaque problème, cet institut constituerait une composante essentielle de cette « région européenne de la science ». que forme la Grande Région. En outre, le département « études interculturelles » pourrait se concentrer sur les conflits culturels existant en Europe et dans le monde, et contribuer à y remédier.

Dans le cadre de la planification stratégique à long terme, il importe également d'établir un institut de recherche assurant un rôle international. Cette mesure doit naturellement prendre en considération les structures territoriales de la Grande Région ; de même, elle suppose que la Grande Région occupe, par ses propres instituts, une position adéquate dans la compétition internationale en matière de science et de recherche.

Il est envisagé de créer prochainement un lieu de transfert de connaissances et de Clustermanagement international chargé de présenter le potentiel global de la Grande Région dans le domaine de la recherche et d'assurer au niveau transfrontalier le transfert de connaissances entre les chercheurs et les petites et moyennes entreprises. Il aurait également pour mission de se concentrer sur des thèmes spécifiques

- **Centre de recherche sur les espaces frontaliers**



- **Implantation d'un institut de recherche de dimension internationale dans la Grande Région**



- **Lieu de transfert de connaissances et de Clustermanagement international**



au secteur de la recherche (Cluster) à promouvoir sur la base de priorités fixées conjointement.

Il importe pour l'avenir de la Région, d'entretenir durablement les mutations structurelles déjà engagées avec succès. L'adaptation aux évolutions technologiques, scientifiques et sociales ne peut être efficace que si l'on est en mesure de les anticiper, et de les appréhender en permanence par des moyens sûrs. Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de mettre en place un observatoire interrégional de prospective qui appliquera au sein de la Grande Région les recommandations internationales, européennes et nationales en termes de « prospection » et de « research foresight », en tenant compte des particularités de l'espace. Cet observatoire, à la manière d'un « sismographe », informerait régulièrement les acteurs politiques sur les évolutions observées et les orienterait en conséquence. Il pourrait être aménagé en tant qu'institut doté d'une structure fixe ou en tant que « conseil d'avenir » constitué par des experts interrégionaux.



- **Observatoire interrégional de prospective**





2020 : Là où bat le cœur de l'Europe

Nous sommes en 2020. La Grande Région forme un espace économique commun avec un marché unique de l'emploi. En même temps, l'ancrage dans les systèmes de référence nationaux persiste. Cette simultanéité n'existe nulle part ailleurs en Europe. Ainsi, la Grande Région n'est plus un point de jonction, mais une réelle interface au cœur de l'Europe.

Le marché intérieur y est devenu une réalité. Alors que dans d'autres espaces frontaliers, de nombreux obstacles informels et pratiques s'opposent encore à la libre-circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services, ces barrières ont été ici supprimées. La mutation structurelle s'en est trouvée fortement accélérée avec, au final, une grande diversité de petites et moyennes entreprises, impensable il y a 20 ans encore.

Ces nouvelles PME profitent de facteurs n'existant pas sous cette forme dans d'autres régions : il y a tout d'abord l'accès pluridimensionnel au marché qui, à partir du marché national traditionnel, ouvre aux entreprises d'autres débouchés à l'étranger par le biais du nouveau marché intégré de la Grande Région. Cet accès pluridimensionnel au marché s'accompagne d'un recrutement multinational de main-d'œuvre devenu très fréquent et que le multilinguisme des jeunes générations notamment ainsi que l'harmonisation des salaires et de la fiscalité ont rendu possible dans la Grande Région. Et finalement, l'important potentiel d'innovation qui fait aujourd'hui la réputation de la Grande Région partout en Europe est admirablement servi par le transfert permanent de savoir, via les parcs scientifiques et d'activités, entre les universités et les instituts de recherche intégrés d'une part et les entreprises d'autre part. Alors qu'autrefois, on se trouvait confronté à un fort taux de chômage, c'est à présent la pénurie de main-d'œuvre qui pose problème.

Vision

- **Espace économique commun, marché unique de l'emploi**
- **Le marché unique est une réalité**



- **Nouvel éventail de PME après une mutation structurelle réussie**
- **Potentiel d'innovation élevé grâce à un transfert permanent du savoir**





Cette nouvelle dynamique est soutenue par un réseau interrégional de transports publics performants et un raccordement à présent sans faille aux axes de transport majeurs européens.

Tout ceci produit un effet d'aspiration sur les entreprises de l'Europe entière et tout particulièrement sur celles qui, désireuses d'être présentes dans plusieurs pays simultanément, espèrent tirer avantage, au plan du commerce international, de la compétence interculturelle de leurs salariés. A cela s'ajoutent les aménités spécifiques de la Grande Région, comme notamment une offre culturelle nombreuse et variée, la solide infrastructure des loisirs, un cadre de vie sain, des paysages naturels intacts et, ce qui est loin d'être négligeable, une préexcellence dans le domaine culinaire et de la qualité de vie en général. Alors que récemment encore, la Grande Région devait communiquer ses avantages au moyen de stratégies marketing minutieusement élaborées, elle peut aujourd'hui pratiquement se passer de toute publicité. Ces attraits constituent en effet son image de marque unanimement reconnue et attirent non seulement les travailleurs, les créateurs d'entreprise et les investisseurs, mais également les touristes de l'Europe entière.

Pistes et potentiels

Nous sommes en 2003. Le processus de la coopération transfrontalière est en marche et les premiers effets en sont d'ailleurs perceptibles. Ce processus est soutenu par les progrès accomplis à l'échelle communautaire, comme la monnaie unique. Et pourtant, les objectifs de la Vision sont loin d'être atteints. Le chômage frappe encore durement certaines parties de la Grande Région. La position centrale de cette dernière a jusqu'alors attiré davantage de succursales que de sièges d'entreprises. Ainsi, les ressources en management et dans les domaines de la recherche et du développement ne sont-elles que trop peu demandées dans la Grande Région. Celle-ci n'est pas encore parvenue à exploiter systématiquement ses potentiels ni à tirer avantage de façon efficace de ses facteurs discriminants.

- **Problème de la pénurie de main-d'œuvre**
- **Région économique privilégiée par les investisseurs internationaux**
- **Facteurs d'implantation traditionnels ainsi que des aménités locales réputés dans toute l'Europe**





Et pourtant ses forces sont manifestes : ainsi les progrès de l'intégration politique et économique vont-ils forcément de pair avec une valorisation permanente du site de la Grande Région. Les zones autrefois périphériques constituant la Grande Région sont progressivement désenclavées du fait de la position centrale de la région dans son ensemble au plan européen : une chance pour toute entreprise dont les activités s'étendent à l'Europe entière. La main-d'œuvre hautement qualifiée se distingue par une longue expérience de l'industrie et surtout par une grande souplesse, ne renâclant pas au travail posté. Dans certaines parties de la Grande Région, les compétences linguistiques dépassent dès aujourd'hui la moyenne. L'économie est extrêmement diversifiée et fortement tournée vers l'étranger. D'importantes institutions communautaires ont leur siège dans la Grande Région et Strasbourg et Bruxelles, les principaux centres, se trouvent à proximité immédiate. Enfin, une étroite et bonne coopération au plan institutionnel (par exemple : chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, associations de travailleurs, etc.) a déjà permis de jeter les bases d'une intégration renforcée de la Grande Région.

Toutefois, certains obstacles s'opposent encore à la mise en valeur du potentiel existant. Cela concerne en premier lieu l'échange des biens et des services ainsi que la coopération des entreprises en butte aux systèmes fiscaux et sociaux non harmonisés. La mobilité des apprentis et des salariés est par ailleurs limitée par les systèmes de formation différents et de surcroît incompatibles. Pourtant, même lorsque de tels obstacles ne se présentent pas, la Grande Région n'est pas encore suffisamment perçue comme un champ d'action commun. Cela commence par le manque de transparence du marché, si l'on établit une comparaison avec les marchés nationaux. Ainsi les relevés statistiques communs sont-ils très rares. Il en va de même des possibilités de recherches transfrontalières sur Internet. D'autre part, hormis le programme Interreg de l'UE dont la gestion adminis-

Les forces :

- **Valorisation du site grâce aux progrès du processus communautaire**
- **Site central en Europe**
- **Main-d'œuvre hautement qualifiée**
- **Compétences linguistiques élevées dans certaines parties de la Grande Région**
- **Grande diversité des secteurs d'activité et orientation internationale**
- **Siège d'importantes institutions communautaires**
- **Bonne coopération au niveau institutionnel**



Les faiblesses :

- **Obstacles dus aux différences dans les systèmes fiscaux, sociaux et de formation**
- **Manque de transparence du marché**



trative est extrêmement lourde, aucun budget n'est consacré à la promotion de projets transfrontaliers dans la Grande Région.

De plus, il ne saurait encore être question d'un marketing territorial ou d'un marketing touristique communs. Et pour finir, l'infrastructure des transports, tant à l'intérieur de la région qu'au niveau du raccordement au réseau suprarégional européen, présente des lacunes bien trop importantes pour prétendre satisfaire aux exigences d'une région européenne sachant relever les défis de l'avenir.

Agenda

La création de plate-formes d'informations intégrées constitue le point de départ d'une action commune dans le futur. A cet égard, il y a lieu d'établir un aperçu complet décrivant dans le détail la situation économique et le marché de l'emploi, les entreprises et leurs prestations, les offres culturelles et éducatives, les possibilités en matière de formation, etc. Une telle plateforme remplace non seulement l'établissement fastidieux d'une synthèse des recherches réalisées dans les différentes composantes de la région. Elle représente également une base permettant la réalisation d'un site Internet intégré sur lequel seront disponibles des informations sur la Grande Région et son économie, la recherche, le marché de l'emploi et la situation sociale, les formations, le tourisme, la culture et les loisirs. Un système de recherche fonctionnel doit présenter ces informations de manière facile à appréhender.

Un tel portail Internet n'est pas seulement d'une grande utilité pour les acteurs de la Grande Région qui pourront, par le biais d'une bourse de la coopération, nouer des relations commerciales et ainsi faire avancer l'intégration économique. Il servira également à promouvoir la Grande Région vers l'extérieur en tenant à la disposition des entreprises désireuses de s'implanter toutes les informations importantes de manière concise et en présentant les avantages de la Grande Région.

- **Pas de budget pour les projets transfrontaliers**
- **Pas de marketing territorial et touristique commun**
- **Infrastructure des transports insuffisante**

Agenda

- **Création de plate-formes d'informations intégrées**



- **Site Internet commun**





Au-delà de l'information, il s'agit pourtant d'inciter les forces économiques à coopérer. C'est dans cette optique que les forums sectoriels ont été créés. Ils s'adressent en effet, par-delà les frontières, à des entreprises d'un secteur précis, mettent en lumière les possibilités de coopération et, tout particulièrement, les avantages y étant liés. Ainsi la mise en réseau réciproque et avec les instituts de recherche de la Grande Région est-elle encouragée. A ce propos, les secteurs de la technique automobile/de l'automatisation, de la technique médicale, de la technique des microsystèmes, des technologies de l'information et de la biotechnologie disposent d'atouts importants. Cette initiative devrait trouver son prolongement dans la création d'un « Réseau de médiateurs Economie » ainsi que la mise en place d'un parc commercial transfrontalier, d'un centre d'innovations interrégional pour les petites et moyennes entreprises auxquels s'ajouterait un réseau de coopération interrégional et interdisciplinaire réunissant les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises.

Ces mesures devraient s'accompagner de la création d'un marché des capitaux interrégional uniformisé, notamment dans le domaine du capital-risque, d'efforts d'harmonisation des infrastructures ainsi que de la promotion de l'entreprise individuelle, de l'introduction de critères identiques en matière d'aménagement du territoire, avec échange d'informations et concertation. Elles devraient enfin être complétées par la coordination des mesures de lutte contre le travail au noir et les emplois illégaux. Au demeurant, il convient d'harmoniser tout particulièrement les tarifs dans le secteur des postes et des télécommunications. Ainsi, il importerait que soit étendu au niveau interrégional le principe de tarifs identiques à ceux valables à l'intérieur de chaque pays aux lettres de grande taille, aux paquets, aux virements ainsi qu'aux services de télécommunication.

Le marketing touristique commun nécessitera lui aussi plus que de l'information. Une fois encore, il s'agira de planifier sans négliger la stratégie et de structurer activement. Il faut en conséquence un concept global qui,

- Forums de secteurs d'activité pour une mise en réseau transfrontalière



- Réseau de médiateurs Economie
- Parcs d'activités transfrontaliers
- Centre d'innovations interrégional



- Réseau de coopération « Etablissements d'enseignement supérieur et économie »
- Marché des capitaux unique
- Harmonisation des structures dans la promotion économique et dans l'aménagement du territoire.
- Uniformisation des tarifs des postes, des télécommunications et des virements



« Vision d'avenir 2020 »

d'une part, présente de façon cohérente toute la diversité des attractivités dans les domaines de la culture, de l'histoire de l'art, de l'architecture et des paysages mais qui, d'autre part, soit également représentatif de l'offensive stratégique à mener.

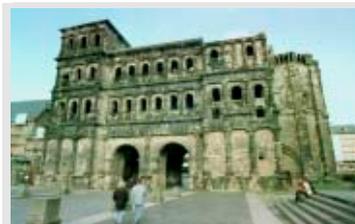
A cet égard, les chances de la Grande Région se situent davantage dans le tourisme spécialisé que dans le tourisme de masse. C'est pourquoi, il est important d'identifier des thèmes qui permettront à la Grande Région d'être compétitive dans le contexte touristique européen, puis de les commercialiser en les ciblant en conséquence. Il pourrait par exemple s'agir de thèmes intitulés « La culture et le goût », « Les frontières à portée de main », « Actif sans limites ni frontières », « L'histoire mondiale à portée de main », « à la rencontre de la nature », etc.

Ces aménités locales devraient également être intégrés à un marketing territorial commun. Comme pour le tourisme, les forces précédemment évoquées de la Grande Région doivent être présentées dans un concept global concis et attrayant, et commercialisées de manière ciblée.

La création de zones franches dans les régions situées immédiatement à proximité des frontières franco-luxembourgeoise, germano-luxembourgeoise et luxembourgo-belge représenterait un facteur d'implantation particulier. De telles zones franches se distingueraient par des critères uniques de promotion économique ainsi que par une harmonisation des taxes et impôts. Ainsi les déséquilibres dans le développement économique de part et d'autre des frontières pourraient-ils être évités. Le Sommet devrait en tout cas faire étudier la faisabilité de cette proposition.

Projets clé

Plusieurs projets décrits dans les autres chapitres contribuent à donner un nouvel élan à ce processus d'intégration économique. C'est tout particulièrement le cas de la mise en place d'un « Institut de transfert du



- **Marketing touristique commun**



- **Marketing territorial commun**

- **Zones franches transfrontalières**

Projets clé

- **Institut de transfert du savoir et de cluster management interrégional**



savoir et de gestion interrégionale des systèmes productifs » (chap. Science et recherche), de la création d'un diplôme transfrontalier de fin d'apprentissage (chap. Formation) et de l'introduction d'une formation transfrontalière de maître artisan (chap. Formation).

En outre, il s'agira de présenter dès à présent sur internet une offre intégrée d'informations sur les champs thématiques "lieux et économie", "emploi et questions sociales", "qualification" ainsi que "tourisme, culture et loisirs" en tant noyau d'une large plate-forme d'information. Il est par ailleurs nécessaire de créer une agence de marketing touristique capable d'élaborer et de mettre en œuvre de manière professionnelle le concept global requis. Il en va de même de la création d'une agence de marketing territorial à laquelle les entreprises souhaitant s'implanter dans la région s'adresseront en premier. Contrairement à l'agence de tourisme, cet organisme orientera les personnes intéressées vers la société de promotion économique compétente qui les prendra en charge. Les activités de l'agence complèteraient ainsi, sans les concurrencer, celles des sociétés régionales.

Etant donné que la mise en œuvre de toutes les propositions de projets stratégiques doit être considérée comme des initiatives communes, un budget de la Grande Région est nécessaire au financement de ces projets. Interreg ne rentre pas en ligne de compte comme instrument de financement régional de base. En effet, les critères et la délimitation des zones éligibles du programme Interreg ne correspondent pas aux besoins d'un outil de financement spécifique à la Grande Région. Il n'y a guère qu'un financement complémentaire qui puisse être garanti par ce biais. Cela pourrait notamment être le cas si on réussissait à mettre en œuvre une réforme d'Interreg définissant des critères d'aide uniformes pour l'ensemble de la Grande Région.

- **Diplôme transfrontalier de fin d'apprentissage**
- **Formation transfrontalière de maître artisan**
- **Offre intégrée d'informations sur internet**



- **Agence de marketing touristique**



- **Agence économique et sociale**
- **Budget de la Grande Région**





2020 : une société civile au style de vie européen

Nous sommes en l'an 2020 : malgré le processus de vieillissement croissant de la population, la Grande Région est parvenue à garantir ses standards sociaux sur l'ensemble de son territoire. Sur la base d'une entraide organisée et d'un bénévolat dynamique, des réseaux sociaux d'un type nouveau se sont mis en place, qui englobent tous les membres de la société et qui s'avèrent efficaces pour relever les défis de la vie quotidienne.

Grâce à l'Académie transfrontalière des Métiers sociaux, les institutions sociales de la Grande Région disposent de personnels de premier ordre, possédant une formation plurilingue et pouvant intervenir partout. L'interpénétration des structures administratives ainsi que la bonne coopération des associations indépendantes garantissent une couverture transfrontalière intégrale des besoins, unique dans les zones frontalières européennes. Favorisé par l'échange de personnels et la coopération interrégionale, un climat d'innovation sociale règne dans toute la Grande Région et développe l'idée d'une société civile adulte, liée à de nouvelles conceptions clés d'un style de vie européen.

2003 - pistes et potentiels

Nous sommes en 2003. La Grande Région garde des traditions historiques vivaces de coopération solidaire, tout en étant confrontée à de multiples défis sociaux qui diffèrent d'une région à l'autre. Toutes les régions sont touchées par l'évolution démographique et ses conséquences dans le domaine de la politique de la jeunesse, de la famille et du troisième âge, mais aussi par d'autres problèmes, p. ex. l'intégration des handicapés, la résorption de la pauvreté, l'insertion des immigrés ou le traitement des toxicomanies. Les restrictions actuelles au transfert transfrontalier des prestations sociales, surtout en nature, désavantagent sérieusement la po-

Vision

- Une société civile adulte
- Une garantie de niveau social malgré le vieillissement de la population
- Un bénévolat florissant
- Une entraide organisée et des réseaux sociaux d'un type nouveau
- Une main-d'œuvre de premier ordre dans le domaine social
- Une couverture intégrale du territoire
- Un climat d'innovation sociale

Problèmes actuels :

- Conséquences de l'évolution démographique pour la politique de la jeunesse, de la famille et du troisième âge





pulation frontalière et freine la réalisation de projets communs. L'entraide organisée ainsi qu'un plus grand sens des responsabilités dans le domaine social constituent de plus en plus un élément vitalisant des sociétés civiles modernes. Ceci contribuera à maintenir les standards atteints jusqu'à aujourd'hui.

Agenda

Dans tous les domaines de la politique sociale, il faut rechercher quels sont les problèmes auxquels la solution la plus rationnelle, pour des raisons techniques ou économiques, sera une solution collective ; c'est le cas p. ex. de l'aide sociale transfrontalière de petites catégories cibles, ou de l'exploitation réciproque de certaines ressources. La coordination des programmes dans ces domaines devrait aller de pair avec la mise en place de structures transfrontalières d'aide sociale. Comme une grande partie des mesures nécessaires ne peut pas être réalisée par la seule autorité des régions partenaires, il faut faire vérifier en amont par les gouvernements et parlements nationaux quels seront les effets, dans les régions frontalières, des lois à voter dans le domaine de la sécurité sociale.

Les services sociaux constituent l'une des parties du marché du travail qui connaissent la plus forte expansion. C'est pourquoi il faut veiller tout particulièrement à ce que les différentes régions partenaires aient les mêmes chances d'accéder à ce secteur d'activité, et à ce que les profils de qualification requis soient mutuellement adaptés.

Pour le transfert transfrontalier des prestations sociales, il faut mettre au point, dans le cadre des conditions légales, des solutions intelligentes qui permettent d'atténuer les obstacles actuels. Mais il faudra éventuellement aussi créer un nouveau cadre légal qui tienne équitablement compte des besoins du secteur frontalier.

- **Restrictions au transfert trans-frontalier des prestations sociales**
- **Nécessité d'un plus grand sens des responsabilités et d'une plus large entraide organisée**

Agenda

- **Organisation de structures trans-frontalières d'aide sociale**
- **Echanges professionnels organisés et mise au point de solutions s'appuyant sur des approches réussies**
- **Coordination des programmes dans tous les domaines de la politique sociale**



- **Vérification des effets des lois sociales dans les régions frontalières**
- **Élimination des obstacles au transfert transfrontalier des prestations sociales**



Il faut préparer une planification transfrontalière de la gestion des ressources hospitalières qui permette d'utiliser rationnellement les équipements, de réaliser des économies et de garantir à la population un système équilibré de services qualifiés et facilement accessibles. Il convient de stimuler et de favoriser autant que possible la collaboration au niveau des associations indépendantes. Les régions partenaires doivent coordonner leurs activités dans ce domaine et échanger régulièrement les informations nécessaires à la planification.

Projets clés

Il faut créer un Centre d'Information Sociale qui renseigne amplement le public sur les offres et les institutions dans la Grande Région. En tant qu'élément des plateformes d'information intégrées (cf. chapitre Economie et emploi), ce Centre d'Information doit être relié à d'autres secteurs et contribuer largement à l'élaboration de solutions valorisant les approches réussies dans un processus d'apprentissage mutuel. Des séminaires, échanges de personnels et programmes pilotes communs devraient assurer la promotion systématique de l'apprentissage transfrontalier et la communication à tous des résultats obtenus.

D'autre part, il convient de créer une Académie transfrontalière des Métiers sociaux, en tant qu'organisme bilingue / trilingue de formation continue dont les diplômes seront reconnus de part et d'autre de la frontière, et qui créera les conditions d'une égalité d'accès aux institutions sociales de la Grande Région.

Un Sommet annuel de la Jeunesse devrait être organisé afin de familiariser très tôt les jeunes avec les relations sociales transfrontalières dans la Grande Région.

- **Planification transfrontalière de la gestion des ressources hospitalières**
- **Encouragement de la coopération des associations indépendantes**

Projets clés :

- **Création d'un Centre d'Information Sociale de la Grande Région**



- **Création d'une Académie transfrontalière des Métiers sociaux**

- **Création d'un Sommet annuel de la Jeunesse**





2020 : un nœud de communication entre les axes centraux européens

Nous sommes en 2020. La Grande Région se trouve au centre du réseau européen de voies de communication. Dans le sens Nord-Sud, elle constitue aujourd'hui une réelle alternative aux traditionnels couloirs Sud de l'Angleterre - Bruxelles - Paris - Vallée du Rhône - Méditerranée et Pays-Bas - Vallée du Rhin - Italie, s'imposant face à ces deux axes plus que saturés. Dans le sens Est-Ouest, elle profite de la forte augmentation des flux de voyageurs et de marchandises consécutive à l'élargissement de l'UE.

Des liaisons suprarégionales efficaces permettent d'absorber cet intense trafic. Dans ce cadre, un rôle important revient au grand aéroport interrégional, bien positionné dans la concurrence européenne avec les grands aéroports de Paris, Bruxelles et Francfort. Le succès de ce grand aéroport tient à sa concertation étroite avec les autres aéroports de la Grande Région et un système optimisé de rapports privilégiés avec les grands aéroports de Paris, Bruxelles et Francfort. Ces derniers sont d'ailleurs fortement intéressés par ce type de relations, d'autant plus que la fréquentation des navettes aériennes entre la Grande Région et les grands aéroports est satisfaisante. Il en va de même pour les lignes à grande vitesse Nord-Sud et Est-Ouest dont l'ensemble de la Grande Région profite grâce à un système de correspondances ferroviaires efficace. A cela s'ajoute la nouvelle liaison fluviale entre la Moselle et la Saône / Rhône. Reliant la Mer du Nord à la Méditerranée, elle soulage grandement les réseaux routiers et ferroviaires suite à l'intensification du transport de marchandises. La bonne liaison autoroutière est ainsi réputée pour son trafic modéré, si bien qu'une circulation fluide est garantie même le week-end.

Vision

- **Au centre du réseau européen de voies de communication**
- **Coordination des liaisons aériennes avec les grands aéroports de Paris, Bruxelles et Francfort**



- **Liaisons à grande vitesse dans les sens Nord-Sud et Est-Ouest avec système de raccordement efficace**



- **Voie fluviale Moselle -Saône/Rhône faisant la jonction entre la Mer du Nord et la Méditerranée**



Ce réseau de communication interrégional est surtout remarquable par son rapport équilibré entre les liaisons aériennes, fluviales, ferroviaires et routières. Bien que le trafic à l'intérieur et à destination de la Grande Région augmente d'année en année, il ne peut, de ce fait, être question de saturation. Sans difficulté, de nombreux voyageurs peuvent simultanément rejoindre la région et la quitter, ce qui représente aujourd'hui un facteur d'implantation décisif. La conséquence en est par ailleurs que les voies de communication de la Grande Région ne servent pas uniquement au transit. Parallèlement à la nouvelle dynamique économique, elles contribuent fortement à faire de la Grande Région une destination de plus en plus recherchée, autant pour les voyageurs, les investisseurs et les managers que pour les créateurs d'entreprises et les étudiants, etc. Aujourd'hui, la Grande Région est déjà considérée comme une région charnière entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud de l'Europe.

Toutefois, le mérite n'en revient pas qu'aux seules liaisons suprarégionales. L'excellent réseau de transports en commun de la Grande Région est lui aussi déterminant à cet égard. L'harmonisation des dispositions juridiques et légales permet à un groupement de coopération transfrontalière de proposer un réseau de lignes commun, avec un système tarifaire uniforme. C'est un fait unique au monde, tant et si bien que dans ce domaine également, la Grande Région est considérée comme une région modèle bien au-delà des limites du vieux continent.

2003 - pistes et potentiels

Au départ, la position géostratégique pour tenir un rôle clé dans le réseau de transport européen est très favorable. Les axes Nord-Sud existants sont déjà chroniquement saturés. Ce phénomène va s'amplifier avec la dynamisation croissante de la circulation des personnes et des échanges de marchandises dans le sillage du processus communautaire. Il en sera de même du trafic entre l'Est et l'Ouest de l'Europe dans le cadre du mouvement d'élargissement. Ainsi le transport en

- **Circulation fluide grâce à l'équilibre entre les liaisons aériennes, fluviales, ferroviaires et routières**
- **La Grande Région, région charnière entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest de l'Europe**



- **Transports en commun trans-frontaliers efficaces**



Les forces :

- **Bonne position géostratégique**
- **Important potentiel d'absorption en présence d'un trafic trans-européen croissant**



transit augmentera-t-il forcément dans la Grande Région au cours des années à venir.

Pour relever ces défis, la Grande Région n'est que partiellement armée. Certes, la décision de réaliser la liaison à grande vitesse Est-Ouest a été prise. Néanmoins, l'axe Nord-Sud de trains à grande vitesse entre Bruxelles et Strasbourg prévue il y a déjà des années par la Commission Européenne dans le contexte des réseaux transeuropéens n'a toujours pas été concrétisée. Le réseau autoroutier, pour sa part a bien été développé, mais cela ne peut cacher le fait que depuis des années d'importantes lacunes n'ont pas été fermées et des tronçons encombrés n'ont pas été élargis, ce qui a pour conséquence que de nombreuses restrictions et goulots d'étranglement portent entrave à la fluidité de la circulation. Il subsiste donc encore d'importants déficits au niveau du réseau autoroutier qu'il faut combler. En termes de transport aérien, on déplore l'absence d'une stratégie concertée. De nombreux petits aéroports se concurrencent mutuellement sans qu'aucun d'entre eux ne soit doté de la masse suffisante pour pouvoir jouer un rôle au niveau de la concurrence internationale. S'agissant des voies fluviales, la région est uniquement raccordée au Rhin et non au Rhône. Les raccords des liaisons ferroviaires au réseau européen sont encore mauvaises à l'heure actuelle et des transports en commun transfrontaliers n'existe que ponctuellement.

Pourtant, même lorsque ces déficits auront été comblés, il n'existera toujours aucun projet susceptible de tirer avantage de l'augmentation du trafic sous la forme d'une valeur ajoutée pour la Grande Région. De fait, c'est beaucoup moins une question de planification des transports que de mise en place d'un programme d'action intégré pour la Grande Région tel que le décrit le modèle à instaurer. La planification des transports est justement révélatrice de l'importance d'une telle approche intégrée. Car sans la mise en valeur de la Grande Région dans tous les autres secteurs, l'augmentation du transport présentera en première ligne un caractère transitaire, ce qui, pour la Grande Région, générera plus d'inconvénients que d'avantages.

▪ **Nouvelles liaison à grande vitesse Est-Ouest en construction**



Les faiblesses :

- **Absence de concertation dans la stratégie d'exploitation du potentiel aérien de la Grande Région**
- **Des lacunes du réseau autoroutier portent entrave à la fluidité du trafic**
- **Liaison fluviale incomplète**
- **Mauvais raccords des liaisons ferroviaires aux réseaux européens**
- **Transports en commun transfrontaliers peu développés**





Agenda

Dans un premier temps, il faut s'atteler à achever rapidement les liaisons à grande vitesse Est-Ouest Paris – Metz/Nancy – Sarrebruck – Francfort, qui vise à assurer une bonne accessibilité jusqu'en Europe de l'Est et du Sud-Est.

D'autre part, il faudra réussir à réaliser un nouveau tracé Nord-Sud à travers la Grande Région (Sud de l'Angleterre - Bruxelles - Luxembourg - Strasbourg - Méditerranée). Le tronçon central Metz - Luxembourg de cette liaison rapide à l'intérieur de la Grande Région est actuellement planifié. D'autre part, il est aussi important d'insister sur la réalisation de liaisons interrégionales rapides, comme par exemple de Luxembourg vers Trèves et Coblenz, qui offre des raccords vers le nord de l'Allemagne. A cet égard, il est tout particulièrement important que l'ensemble des acteurs de la Grande Région adoptent une attitude commune face aux décideurs. Les stratégies individuelles pourraient en effet causer des conflits d'intérêts, ceux-ci provoquant à leur tour des retards dans la mise en œuvre du projet. Ceci vaut particulièrement pour résoudre le problème de nombreuses lacunes du réseau autoroutier. D'ailleurs, ces axes de liaison ne doivent pas être définis de manière trop étroite : Les tracés des réseaux de transports européens doivent être conçus en tant que des larges corridors d'accès, qui ne pourront produire tous leurs effets que par le biais d'un bon raccord aux villes de la Grande Région.

La situation est quasi identique dans le cas de l'élargissement de la voie fluviale entre la Mer du Nord et la Méditerranée par la construction du canal Moselle-Saône ou la suppression des lacunes encore existantes dans le réseau autoroutier. Un front uni composé de Français, de Luxembourgeois, de Belges et d'Allemands pourrait exercer une pression bien plus forte sur les décideurs en faveur d'une mise en œuvre rapide que des actions désordonnées et isolées. Seule une détermination crédible de la Grande Région dans son ensemble pourra ici mener au succès.

Agenda

- **Achèvement rapide de la liaison à grande vitesse Est-Ouest**
- **Nouvelle liaison ferroviaire à grande vitesse traversant la Grande Région du Nord au Sud**



- **Amélioration des raccords ferroviaires vers le Nord de l'Allemagne**
- **Régler rapidement le problème des lacunes du réseau autoroutier**



- **Construction du canal Moselle-Saône**



« Vision d'avenir 2020 »

Pour obtenir une telle détermination crédible à l'extérieur, il faut toutefois que l'unité requise soit une réalité en interne. Cela s'applique d'un côté à la coordination du potentiel des aéroports de Luxembourg-Findel, Liège, Bitburg, Francfort-Hahn, Zweibrücken, Sarrebruck-Ensheim et Metz-Nancy qui doit s'accompagner d'un positionnement concerté de ce potentiel vis-à-vis des grands aéroports de Bruxelles, Paris et Francfort. Ceci ne pourra réussir que si l'on parvient à se mettre d'accord sur la fonction d'un grand aéroport international sur un site approprié dans la Grande Région.

D'un autre côté, ceci vaut tout particulièrement pour l'aménagement d'un système transfrontalier de transports en commun concurrentiel, abordable et convivial. Hormis quelques approches, les différentes composantes de la Grande Région ne semblent manifestement pas capables d'une telle réalisation. C'est pourquoi, le système transfrontalier de transports en commun doit impérativement être l'une des priorités de la Grande Région. Pour cela, il est tout particulièrement important de s'assurer que les sociétés de chemin de fer nationales coopéreront au-delà les frontières.

Projets clés

Etant donné que seule la Grande Région peut initier des projets clés, il n'y a que les domaines relevant de la compétence des autorités régionales qui soient concernés. Par conséquent, de tels projets concerneront en première ligne la mise en place d'un système de transports en commun transfrontalier. En outre, d'autres projets importants devront être pris en compte, ne relevant pas des compétences politiques des acteurs de la Grande Région : Cités dans l'Agenda, ils s'adressent en premier lieu aux décideurs externes.

En tant que responsable des transports en commun transfrontaliers, un groupement de coopération transfrontalière devrait être créé sur la base des Accords de Karlsruhe ou des Accords de Mayence. Ce groupement élaborerait des propositions d'harmonisation des dispositions légales et juridiques en matière de trans-

- **Coordination du potentiel aérien dans un grand aéroport et positionnement stratégique vis-à-vis des grands aéroports européens**



- **Mise en place d'un système de transports en commun transfrontalier attractif**

Projets clés

- **Groupement de coopération transfrontalière pour les transports en commun**





ports en commun et établirait un plan de trafic de proximité pour les transports collectifs transfrontaliers. Ce plan contiendrait les définitions relatives aux objectifs de politique de transport, au réseau de lignes, au programme de tarifs et au financement.

Sur le modèle de ce groupement de coopération, les entreprises de transport de la Grande Région effectuant ou souhaitant effectuer des transports collectifs créeraient une société d'exploitation chargée du transport transfrontalier des voyageurs sur la base du plan de trafic de proximité.

Afin de flanquer dès le départ toutes les mesures de l'agenda de nature à créer une valeur ajoutée, il est recommandé de mettre en place un centre de trafic de marchandises intégré avec services logistiques incluant le trafic fluvial sur la Moselle.

Afin de rendre la Grande Région attractive en tant que site de transports pour de nouvelles entreprises du domaine de la logistique, il sera nécessaire de créer une Académie européenne de transport et de logistique. De disposer de personnel spécialement qualifié dans le secteur de la logistique, de solutions européennes pour le marché des transports et de résultats de la recherche appliquée sur les nouvelles tendances dans le domaine du développement des transports sont des conditions premières pour pouvoir participer au marché croissant des transports.



- **Société d'exploitation pour les transports en commun transfrontaliers**

- **Plate-forme multimodale avec services logistiques**



- **Académie européenne de transport et de logistique**



8 regards sur la Grande Région en 2020

Environnement & Aménagement du territoire

7

2020 : une zone de peuplement intégrée privilégiant l'écologie et une haute qualité de vie

Nous sommes en 2020. La Grande Région constitue une zone de peuplement homogène avec des infrastructures denses et de nombreux réseaux et agglomérations s'étendant par-delà les frontières. C'est avant tout dans les anciennes régions frontalières que sont apparus des espaces de vie d'une qualité nouvelle où les populations peuvent le plus naturellement du monde choisir entre diverses options nationales, que ce soit pour l'achat de marchandises, les consultations médicales ou encore les sorties au théâtre. Les centres urbains de la Grande Région : Luxembourg, Metz, Nancy, Arlon/Namur, Trèves, Sarrebruck et Kaiserslautern travaillent en synergie et les offres économique, éducative et culturelle sont d'une telle abondance et d'une telle qualité que seules les vraies métropoles en proposent de semblables. Grâce à la renaturalisation exemplaire des sites de l'industrie lourde et au développement durable de paysages naturels d'un intérêt touristique certain, la Grande Région bénéficie, à juste titre, de l'image d'un environnement de vie où l'on mange bien et où il fait bon vivre, mais où l'on peut aussi exercer sa profession avec succès, dans un cadre sain.

2003 : pistes et potentiels

Nous sommes en 2003 : la Grande Région dispose de précieux potentiels naturels qui sont, en partie, déjà développés transfrontalièrement. Il s'agit notamment du parc naturel germano-luxembourgeois et de la réserve internationale de la biosphère Forêt du Palatinat/Vosges du Nord. Dans les domaines de la réduction des émissions de CO₂ et du développement des énergies renouvelables, de nombreux projets fort prometteurs ont été initiés en faveur d'une politique de durabilité. Ils ne dépassent toutefois jamais le cadre na-

La Vision :

- **Infrastructures communes de la Grande Région**
- **Réseau de coopération efficace des centres urbains**
- **Espaces de vie innovants dans les agglomérations transfrontalières**



- **Paysages naturels touristiquement attractifs**
- **Environnement de vie de qualité pour vivre et travailler**

Les forces :

- **De précieux potentiels naturels**
- **Des projets énergétiques innovants**





tional et ne concernent donc pas l'ensemble du territoire. La politique commune d'aménagement du territoire étendue à l'ensemble de la Grande Région n'en est qu'à ses débuts. Dans les zones frontalières, l'incompatibilité des divers systèmes nationaux d'aménagement du territoire a jusqu'alors empêché l'émergence de domaines d'interpénétration transfrontalière et conduit à des lacunes dans la structure des services publics. Force est de constater que les centres urbains de la Grande Région sont très fortement orientés vers leurs espaces nationaux respectifs, si bien qu'une coopération transfrontalière apte à fonctionner demeure plutôt exceptionnelle – même là où elle semblerait naturelle du fait de la proximité géographique.

Les faiblesses :

- **Incompatibilité des systèmes nationaux d'aménagement du territoire**
- **Structure incomplète des services publics dans les zones frontalières**
- **Structures de coopération insuffisantes entre les centres urbains**
- **Intégration insuffisante des politiques de l'environnement**

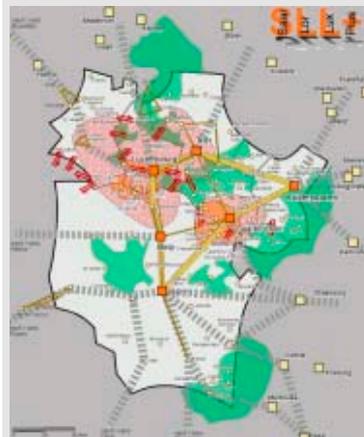
Agenda

Jusqu'en l'an 2020, seront stratégiquement vital pour la politique d'aménagement du territoire et de l'environnement de la Grande Région :

- **Le détachement des politiques nationales d'aménagement du territoire pour développer des réseaux de services transfrontaliers**

Un aménagement du territoire fonctionnel au sens d'un système structuré de nœuds urbains et d'axes de circulation les reliant constitue l'un des fondements même du développement adapté aux enjeux avenir dans le domaine économique, culturel et social. Il est nécessaire à cet égard que tous les centres urbains de la Grande Région s'associent en des réseaux d'intense activité, comme quatre d'entre eux le font depuis des années déjà dans le cadre du projet « Quattro-Pole ». Pour cela, il faut viser un degré d'affinité qui ne peut se limiter à la coopération entre les administrations communales, mais doit au contraire inclure la collaboration entre toutes les fonctions municipales les plus élevées, à commencer par les universités et les cliniques spécialisées, et jusqu'aux théâtres, bibliothèques et installations sportives de haute qualité.

Agenda



- **Extension de la coopération entre les villes d'après le modèle du réseau de villes « Quattro-Pole »**





Dans le domaine des agglomérations transfrontalières, les projets existants : Pôle européen de développement près de Longwy, agglomération d'Esch-sur-Alzette avec Audun-le-Tiche et Villerupt, agglomération de Sarrebruck – Moselle-Est, doivent être développés et l'intégration obtenue jusqu'alors, améliorée et étendue par le biais d'un management commun.

Afin de garantir durablement les fonctions élémentaires essentielles à la survie des petites et moyennes villes dans les zones rurales du secteur transfrontalier, ces dernières doivent également toutes être intégrées à un réseau. En effet, les difficultés des communes résultant de la démographie et du manque de moyens financiers ne pourront être surmontées dans le futur qu'au prix d'efforts communs. Parmi ces réseaux ruraux, il y a notamment les espaces :

- Pirmasens - Bitche - Zweibrücken - Blieskastel
- Wiltz - Bastogne
- Arzfeld - Saint Vith - Clervaux
- Bouillon - Nord Meuse.

Etant donné que certaines de ces villes font simultanément partie de réseaux nationaux, elles pourraient tenir un rôle d'interface. Par leur biais en effet, les villes de dimensions plus réduites pourraient être associées aux réseaux des centres urbains. Citons à ce propos le modèle du réseau „Quadriga“ dans la région de Trèves ou le réseau constitué par les villes du Sillon lorrain. Le profil de la coopération au sein des réseaux ruraux devrait intégrer à la fois les échanges d'enseignants et l'organisation de manifestations culturelles, l'offre de produits touristiques, des routes à thèmes (route de la bataille des Ardennes, routes du vin, route des orgues, etc.).

- **Intensification de la coopération communale**
- **Gestion commune de l'intégration des agglomérations transfrontalières**
- **Développement des structures des réseaux ruraux à proximité des frontières**





- **La mise en place un concept global de durabilité unissant, dans le cadre d'une approche intégrée, la protection de l'environnement, la création de valeur ajoutée dans le domaine agricole, le tourisme vert et le développement spatial (démontage ou reconversion des bassins sidérurgiques et houillers).**

A l'heure justement où l'engagement de l'Etat tend à se réduire, la protection durable de l'environnement peut constituer un investissement politique particulièrement fructueux en termes de qualité du cadre de vie social. C'est pourquoi, sans entraver le développement des infrastructures nécessaires, il convient de préserver et de développer les potentiels naturels remarquables de la Grande Région. En font notamment partie la coordination transfrontalière des plans de gestion des zones Natura 2000 et le développement de la Réserve internationale de la biosphère Forêt du Palatinat – Vosges du Nord ainsi que du Parc naturel germano-luxembourgeois.

Au regard de la politique de l'environnement, il convient d'opérer une coordination transfrontalière des politiques de l'eau et de la gestion des déchets. La directive-cadre sur l'eau exige l'élaboration, avant 2009, de plans de gestion des bassins hydrographiques et leur mise en œuvre d'ici 2012. Dans le domaine des déchets, les collectivités territoriales situées au cœur de la Grande Région sont invitées, à l'échelon communal, à organiser de manière transfrontalière la gestion de leurs déchets en formant des groupements de coopération en vertu des Accords de Karlsruhe.



- **Protection durable de l'environnement**
- **Coordination transfrontalière des plans de gestion des zones Natura-2000**
- **Développement des réserves inter-régionales de la biosphère et des parc naturels**



- **Coordination des politiques de l'eau et de la gestion des déchets**
- **Création de groupements de coopération transfrontalière pour la gestion des déchets**



Projets clés

L'Agence de marketing touristique (cf. document „Economie et emploi“) est mandatée pour mettre en place un concept associant l'élaboration d'une offre de produits touristiques transfrontaliers (tourisme vert) à des initiatives visant à accroître la création de valeur ajoutée dans les chaînes d'élaboration et de distribution des produits agricoles. Ce concept doit être mis en œuvre par le biais de projets de modèles concrets regroupant de manières différentes environnement, tourisme et agriculture.

Afin de rendre transparents et crédibles les progrès de la politique de l'environnement, une instance garantissant et encourageant l'information transfrontalière en matière d'environnement sera mise en place. Ceci doit être réalisé sous la forme de portails Internet plurilingues et gérés sous une responsabilité commune, ces informations sur l'environnement, qui font partie des plates-formes d'information intégrées (cf. chap. « Economie et emploi »), étant mises en réseau avec d'autres domaines.

Un conseil d'experts indépendant pour « l'environnement et le développement durable » va être mis en place. Composé de scientifiques et d'experts de haut niveau originaires de toutes les composantes de la Grande Région, il formulera des recommandations qu'il soumettra régulièrement aux responsables de l'exécutif par le biais de rapports sur la situation inter-régionale en matière d'environnement, d'affaires sociales et d'économie.

Projets clés :

- **Modèles de projets visant à associer création de valeur ajoutée dans l'agriculture et tourisme transfrontalier**
- **Mise en place de portails Internet plurilingues pour l'information en matière d'environnement**



- **Création d'un conseil d'experts pour « l'environnement et le développement durable »**



2020 : les institutions, outils d'administration de la Grande Région

Nous sommes en 2020. La Grande Région dispose de structures efficaces assurant la coopération interrégionale. Assimilé par tous les protagonistes, le principe de la subsidiarité joue dans ce domaine un rôle important, dans la mesure où il empêche de façon conséquente l'apparition de nouveaux organismes administratifs complexes. La Grande Région montre de manière exemplaire que des « suprastructures » ne sont pas forcément indispensables pour agir efficacement, sur la base d'une identité commune.

La collaboration en place au sein du territoire contractuel de la Grande Région est par ailleurs considérablement accrue dans les espaces frontaliers, ces derniers formant une « zone de coopération renforcée ». Les EuRegios constituées dans les zones immédiates de l'espace frontalier s'avèrent ici particulièrement importantes ; ce sont en effet elles qui défendent, vis-à-vis de la Grande Région, les intérêts élémentaires recensés à l'échelle locale, et qui complètent ainsi à la base le principe de la subsidiarité.

L'organe politique central à la tête de la Grande Région est le Conseil Interrégional (CI), qui a remplacé l'ancien Sommet. C'est là que se rencontrent régulièrement les plus hauts responsables des exécutifs régionaux (y compris le Préfet de la Région Lorraine), qui prennent des décisions politiques concernant la coopération interrégionale et fixent les modalités de procédure, comme la période de rotation et le tour de rôle à la présidence. Le CI coordonne en outre les missions centrales au niveau interrégional, et implique d'autres niveaux, comme le niveau parlementaire ou local. Un Comité économique et social interrégional sert au CI d'organe de consultation pour toutes les questions de nature économique et sociale ; sa composition est déterminée par le CI.

La vision :

- **Des structures efficaces et une conception subsidiaire**



- **Coopération accrue dans les espaces frontaliers**



- **Organe de direction : le « Conseil Interrégional » (CI)**
- **Organe de consultation : le « Comité économique et social interrégional »**



Le CI s'appuie sur son bureau permanent, c'est-à-dire sur le Secrétariat du Conseil Interrégional, pour la transposition de ses résolutions. Ce secrétariat expédie les affaires en cours, prépare les réunions du CI pour son compte et selon son mandat, et garantit la communication permanente concernant la Grande Région, grâce à un travail actif effectué au niveau de la presse et des relations publiques.

Le secrétariat est assisté par cinq agences (multilinguisme et culture, science et recherche, marketing touristique, économie et emploi ainsi que transports), responsables au niveau opérationnel du développement et de la concrétisation des projets centraux. Il est intéressant de souligner que même après plusieurs années d'activité, ces agences n'ont généré l'apparition d'aucune nouvelle structure administrative. Bien au contraire, la collaboration étroite avec les structures personnelles et administratives déjà en place s'est avérée être particulièrement efficace.

Cette structure de coopération ne serait pas fonctionnelle si le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) n'accompagnait pas de façon constructive le processus d'intégration transfrontalière. Le CPI n'est pas un parlement directement élu : il se compose des représentants délégués par les parlements régionaux. De ce fait, il ne dispose certes pas d'une compétence juridictionnelle qui lui est propre, mais il joue néanmoins un rôle décisif au niveau de la transposition législative des résolutions du Conseil Interrégional (CI) dans les parlements régionaux. Véritable élément charnière, il est toujours parvenu à faire en sorte qu'un consensus soit finalement trouvé, même dans les cas où des questions difficiles divisaient le CI et les parlements régionaux. Cela s'explique notamment par le fait que le CPI a dès le début exercé de manière très crédible son droit de contrôle et de participation (recommandations, prises de position et questions au CI), considérant qu'il jouait là un rôle moteur dans le processus d'intégration, et par le fait qu'en tant que « tandem complémentaire », les présidents du CPI et du CI ont toujours pris soin de privilégier une étroite collaboration personnelle.

- **Bureau permanent : le « Secrétariat du Conseil Interrégional »**

- **Agences agissant au niveau opérationnel**

- **Élément charnière entre le CI et les parlements régionaux : le « Conseil Parlementaire Interrégional » (CPI)**





Les structures de coopération de la Grande Région sont donc organisées de façon compacte, ce système lui permettant également de défendre ses intérêts à l'extérieur. Ainsi, la coopération au sein des organes européens est tellement étroite que la Grande Région y apparaît comme une véritable entité et qu'elle est de ce fait considérée comme un protagoniste à prendre au sérieux. Les représentations des régions à Bruxelles jouent dans ce domaine un rôle décisif ; en effet, elles agissent systématiquement conjointement, sous la direction de la région exerçant alors la présidence du CI.

L'esprit communautaire affiché par la Grande Région est complété par l'existence d'un budget qui lui est propre et qui lui permet de financer les structures et les projets communs.

La structure institutionnelle de la Grande Région se distingue donc par le fait que ses structures de coopération fixes n'existent que si elles sont nécessaires à l'intérêt commun. Les processus de décision et de transposition s'avèrent d'autant plus efficaces qu'ils ne sont pas entravés par la lourdeur administrative des systèmes traditionnels. A l'ère de la dérégulation et de l'allègement administratif, la Grande Région donne également l'exemple d'une subsidiarité vécue.

2003 - pistes et potentiels

Nous sommes en 2003. Les conditions institutionnelles requises pour concrétiser la vision sont indiscutablement réunies. Lors du Sommet de la Grande Région, les responsables exécutifs régionaux décident d'ores et déjà des agissements communs. Le comité économique et social et de nombreux autres organes conseillent depuis des années ces responsables exécutifs sur les questions concernant la coopération transfrontalière. Le Conseil Parlementaire Interrégional s'est lui aussi imposé en tant qu'organe commun. En d'autres termes, les fondations de la future structure institutionnelle sont déjà en place. Il est donc possible

- **Réactions homogènes vis-à-vis de Bruxelles**



- **Modèle de subsidiarité appliquée**

Les forces :

- **Cadre institutionnel déjà en place au début**
- **Pas de « révolution » ni de rejet du contexte existant**



de bâtir sur une base solide. Une révolution institutionnelle rejetant le cadre existant et ayant de ce fait un effet dissuasif peut donc être évitée.

La vision représente néanmoins un véritable défi. Sa concrétisation requiert des efforts plus importants que de coutume. Cela devrait être surtout le cas pour le budget commun, ce qui signifie des contraintes financières supplémentaires pour tous les participants. Cela sera donc loin d'être facile, à plus forte raison à une époque où les budgets publics sont déjà très serrés. Il sera sans doute également difficile d'accroître encore, à travers des procédures de concertation interrégionales, la déjà souvent très grande complexité des décisions politiques dans les régions. Eviter cela restera une tentation constante, à plus forte raison lorsqu'il sera possible d'alléguer des contraintes d'importance supérieure, telles que les obligations nationales.

Autant d'éléments qui recèlent potentiellement des frictions et des problèmes non négligeables, et qu'il convient de regarder en face. Car il est ici plus important que jamais de faire preuve de façon accrue de ce dont dépendra finalement la réussite du projet de la « Grande Région » : la volonté de parvenir à établir l'esprit communautaire.

Agenda...

Plus que dans tout autre chapitre, l'agenda est ici à la fois simple et compliqué. Il est simple dans la mesure où les institutions doivent être transformées ou créées conformément à la vision. La présentation détaillée des mesures s'avère donc inutile.

Mais c'est précisément là que se trouve également la difficulté ; en effet, cette transformation requiert une phase de mutation accélérée et donc de coopération intensive. Elle nécessite toutefois avant tout un acte fondateur courageux et ambitieux, posant les jalons d'une réorientation institutionnelle. Si cet acte est réussi, les institutions réajustées pourront encourager et stimuler elles-mêmes la procédure d'intégration. Cela



- **Budgets publics serrés**
- **Complication des procédures décisionnelles politiques déjà complexes**



...& Perspectives

Agenda



- **Acte fondateur portant sur la transformation institutionnelle**



sera en effet alors leur mission la plus personnelle, c'est là que se trouvera leur affectation.

Cet acte fondateur doit avoir lieu le plus tôt possible : le débat et la recherche d'un consensus lors du 7^{ème} Sommet devraient être suivis par le signal de départ opérationnel, donné lors du 8^{ème} Sommet. En effet, l'élan de la procédure modèle entamée va s'essouffler s'il n'est pas utilisé pour une action concrète et une transposition immédiate. C'est la raison pour laquelle il semble important que le 8^{ème} Sommet soit consacré non seulement à poser des jalons institutionnels, mais aussi à établir un calendrier pour la transposition de la vision. Ce calendrier, qui devra largement dépasser le prochain Sommet et allant jusqu'en 2020, doit être tout aussi ambitieux que le modèle lui-même, et pour ce qui est de son respect, la cadence devrait être assez soutenue.

Une évaluation permanente et une analyse auto-critique sont les meilleurs garants permettant de faire en sorte d'atteindre cet objectif. Mais afin de fixer un jalon intermédiaire, un bilan intermédiaire vaste et approfondi devrait avoir lieu en 2010. Qu'avons-nous atteint ? Où en est la procédure d'intégration ? Où faut-il appliquer des rectifications ? A quoi doivent ressembler ces rectifications ? Quels nouveaux objectifs devons-nous nous fixer ? Quels anciens objectifs devons-nous continuer à poursuivre ? Autant de questions qui doivent être posées en toute franchise et sans ménagements, et auxquelles il faudra s'efforcer de répondre le mieux possible.

Si la volonté de créer un esprit communautaire est à la base de notre réussite, cet esprit communautaire doit aussi s'exprimer à travers des symboles appropriés. Une maison de la Grande Région qui regrouperait tous les organes de la coopération interrégionale aurait une telle portée symbolique. Il convient de rechercher et de trouver d'autres formes d'expression symboliques afin que la procédure d'intégration puisse être présentée au public à travers une communication efficace. Afin de donner un signal fort de volonté commune envers les ci-

- **Etablissement de jalons et d'un calendrier lors du 8^{ème} Sommet**



- **Bilan intermédiaire en 2010**



- **Maison de la Grande Région**



- **Programme Interreg commun de 2007 à 2013**



« Vision d'avenir 2020 »

toyens et l'Europe, les projets proposés devront être intégrés dans le prochain Programme Interreg 2007 - 2013. Il importera que ce programme propose un cadre de soutien unique à l'ensemble de la Grande Région.

Cela est absolument indispensable ; en effet, sans soutien du grand public, sans les encouragements des habitants de la Grande Région, toute procédure modèle restera lettre morte et n'aura par ailleurs pas été légitimée. En tant que région « la plus européenne de toutes les régions européennes », nous ne souhaitons ni ne pouvons nous permettre cela.

Une procédure d'intégration ne se concentrant que sur les aspects techniques et ne misant que sur la coopération des institutions politiques, économiques ou autres ne permettra pas d'atteindre une large implication sociale dans la Grande Région et une identification des gens avec cette Grande Région. C'est en tout cas ce que nous a montré la procédure d'intégration européenne.

Nous devons donc saisir la chance qui nous est offerte de tenir compte de cette leçon et de la transposer dans le cadre empirique immédiat de la Grande Région. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de faire en sorte que les gens nous accompagnent dès le début sur la voie nous menant à l'année 2020.

Cet objectif peut être atteint à travers des forums régionaux organisés régulièrement aux niveaux sociaux et régionaux/locaux les plus variés qui soient. Des groupes sociaux de toutes sortes peuvent alors choisir des thèmes concernant la Grande Région et en débattre ensemble. Des procédures de prise de conscience et de position doivent ainsi être stimulées et développées. C'est dans un tel cadre que l'opposition et l'approbation peuvent alors être mis en avant et extériorisés. Pour initier une telle « culture de forums », il est recommandé de mettre tout d'abord en place un forum périodique organisé au plus haut niveau central, stimulant une poursuite du développement tant en largeur qu'en profondeur.



- **Donner aux gens une idée de la situation en 2020**



- **Culture de forums publics privilégiant des prises de conscience et de position**



- **Structures privilégiant l'implication des citoyens**



Cette culture des forums pourrait également former les fondations sur lesquelles pourraient être bâties des structures modernes et performantes de « gouvernance », privilégiant l'implication des citoyens, qui rendraient donc possible, sur le long terme, l'apparition d'une société citoyenne active participant à la conception et à la direction de la Grande Région.

La condition préalable à cet objectif, mais aussi sa conséquence, est que la Grande Région doit de plus en plus obtenir une vaste présence médiatique. Des « chatrooms » sur Internet au courrier des lecteurs dans les journaux quotidiens, les thèmes interrégionaux doivent conquérir le territoire de la Grande Région. Pour ce faire, il convient de lancer et d'établir des manifestations publiques, et de faire notamment en sorte que la culture des fêtes ouvertes à tous soit de plus en plus imprégnée de caractéristiques transrégionales.

L'idée d'une Grande Région commune, formée de différentes régions partageant un destin et un avenir communs, intéresse de plus en plus les responsables politiques, comme en témoigne de façon impressionnante le projet de cette vision. Mais le chemin à parcourir avant que cette idée ne devienne réalité est encore long. Enfin, il est important de souligner que ce chemin ne sera praticable que s'il passe par le cœur des gens.

- **Structures de gouvernance**



- **La Grande Région, reflet d'une volonté du grand public**



- **Gagner le cœur des gens**



La Commission Politique
« Vision d'avenir 2020 »

Président

Jacques Santer,
ancien Président de la Commission de la Communauté Européenne
Ministre d'État honoraire,
Membre du Parlement Européen,
Luxembourg / Bruxelles

Autres membres

Sarre

Karl Rauber
Secrétaire d'État,
Chargé des Affaires Européennes et Chef de la Chancellerie d'Etat, Sarrebruck

Arno Krause
Président du Comité de Direction de l'Académie Européenne Otzenhausen, Sarrebruck

Grand Duché du Luxembourg

Guy Linster
Administrateur général honoraire du Gouvernement,
ancien Secrétaire d'Etat, Bridel

Rhénanie-Palatinat

Dr. Carl Ludwig Wagner
ancien Ministre-Président, Trèves

Karl Haehser
ancien Secrétaire d'État parlementaire, Trèves

Région Lorraine

Josette Taddéi
Vice-Présidente du Conseil Régional de Lorraine, Metz



Département Moselle

Pierre Dap
Président de la Foire International de Metz
ancien Président du Comité Économique et Social de la Grande Région
ancien Président du Comité Économique et Social de la Région Lorraine, Metz

Département Meurthe-et-Moselle

Jacques Chérèque
ancien Ministre d'Etat de la République Française
Membre du Conseil Régional de Lorraine, Président du CAPEMM, Nancy

Communauté germanophone de Belgique

Christian Krings
Maire de la Ville de St. Vith

Région wallonne

Bernard Caprasse
Gouverneur de la Province du Luxembourg, Arlon

Communauté française de Belgique

Philippe Monfils
Sénateur, Bruxelles

Coordinateur de la Commission Politique

Franz Peter Basten
Avocat
Ancien Secrétaire d'État, Trèves



Éditeur

Chef de la Chancellerie d'État du Land de Sarre
Chargé des Affaires européennes du Land de Sarre
Am Ludwigsplatz 14
66113 Saarbrücken

www.saarland.de

www.saarlorlux.saarland.de

Juillet 2003

fotos et illustrations

Chancellerie d'État du Land de Sarre
Ministère de l'Économie, Sarre
Prof. Dr. Peter Moll, Sarrebruck
Dr. Hans-Günther Clev, Kaiserslautern
Dr. Martin Niedermeyer, Sarrebruck
Institut Jules Destrée, Namur
Deutsche Bahn AG, Berlin (S. 41, 44, 46); fotos: Vatteroth; VWS; Weber.
Médiathèque Commission européenne, Bruxelles
VGS (Verkehrsverbundgesellschaft Saar), Sarrebruck
Saarbahn GmbH, Sarrebruck
TZS (Tourismuszentrale Saarland), Sarrebruck
Lycée franco-allemand, Sarrebruck
Schéma de développement de l'espace SaarLorLux-Plus
QuattroPole
Orchestre SaarLorLux, Sarrebruck
Université du Land de Sarre, Sarrebruck